

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

sésame

année 5

50

système d'études
du schéma d'aménagement
de la France

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

**schéma
général
d'aménagement
de la France**

sésame
année 5

50

mars 1974

**systeme d'études
du schéma d'aménagement
de la France**

Le SESAME (Système d'Etude pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement de la France) a été créé par la DATAR en octobre 1968.

Jusqu'en 1971, les orientations de programme du SESAME ont conduit la DATAR et l'IRIA (Institut de Recherche en Informatique et Automatique) à passer convention pour la direction et l'organisation de ces travaux d'études et de recherche. A partir de 1972, les modifications apportées aux objectifs du SESAME ont abouti au rapprochement avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques et à la signature de convention annuelle entre cet organisme et la DATAR.

*
* *

Dans sa forme actuelle le SESAME comprend dix chargés d'étude, lesquels forment le « Groupe d'Analyse et de Synthèse » :

MM. Philippe BARRET	MM. Olivier LEFEBVRE
Jean BOUCHET	Gérard LE GALL
Mlle Elisabeth COURDURIER	Dominique LEGRAIN
MM. André FARHI	Daniel MALKIN
Raymond GILI	Mme Christiane SURESON

La responsabilité du fonctionnement du SESAME, à l'égard de la DATAR et de son Délégué M. Jérôme Monod, est assurée par M. Jacques Durand, Chargé de mission.

Le Groupe élabore chaque année un document d'orientation. Les études qu'il est amené à entreprendre dans ce cadre sont fréquemment sous-traitées, à son initiative, à des bureaux d'études et à des organismes universitaires ; elles sont cependant conduites sous sa responsabilité. Il élabore par ailleurs lui-même certains documents et assure en tout état de cause les synthèses nécessaires.

L'ensemble des résultats des travaux du SESAME est publié dans la collection « Travaux et Recherches de Prospective » éditée par la Documentation Française.

**LE SESAME :
UN SYSTEME D'ETUDES**

L'année 1972 a été pour le SESAME celle des problèmes urbains (Paris, ville internationale ; régions de villes ; villes moyennes) et des firmes multinationales.

L'année 1973 a été celle du littoral, de la société tertiaire et des scénarios européens d'aménagement du territoire.

L'année 1974 sera celle des scénarios de politique sociale, des problèmes de formation de l'espace (mécanismes fonciers) et de « l'usage des sols ». Elle sera également celle de l'étude du redéploiement des forces internationales, en germe depuis la première phase de la crise en 1971 (dévaluation du dollar) et mis en lumière avec force par les événements de la fin de l'année 1973.

Est-ce à dire qu'au cours de chacune de ces années aucun autre thème n'a été abordé ? Les orientations de travail du SESAME, rendues publiques chaque année, et les documents édités dans « Travaux et Recherches de Prospective » indiquent le contraire.

D'ailleurs, aurait-il été possible autrement d'étudier, par exemple, « Paris, ville internationale » sans tenir compte à la fois de la place qu'elle occupe dans les mouvements de tertiarisation de la société française, du comportement des firmes multinationales et du rôle éminent qu'elle doit jouer dans un monde en transition vers de nouveaux équilibres ?

A ce titre, le SESAME est effectivement, comme son nom l'indique, un « système d'études », et jamais, sans doute, jusqu'à ce jour, n'est apparue à ce point l'efficacité d'une démarche qui consiste à saisir sous différents angles les phénomènes divers qui organisent l'évolution de la société française. Je dirai, pour reprendre une image expressive, de porter sur eux des « regards entremêlés » : chaque analyse se nourrit des autres et s'insère elle-même comme un élément de composition d'autres thèmes.

L'activité du SESAME pose cependant des questions de deux ordres : ses rapports avec la recherche, ses rapports avec la politique de la DATAR.

** **

Jusqu'à quel point s'appesantir sur un thème : par exemple les firmes multinationales ? Faut-il développer sans cesse les analyses issues du projet initial ? diversifier les orientations ? ou, au contraire, approfondir un

secteur particulier ? Autrement dit, le SESAME est-il avant tout un organisme de recherche ?

La recherche adopte généralement deux attitudes concomitantes : une insatisfaction constante à l'égard des résultats obtenus et le désir continu de les affiner, le besoin d'une spécialisation croissante et d'une division interne des secteurs d'investigation.

A première vue, rien qui paraisse ressembler au SESAME. Il faut y regarder de plus près.

Dès lors que l'on se donne pour projet de reconnaître les faits importants de la société française dans son contexte international, les grandes évolutions de son espace socio-politique et culturel, compte tenu des contraintes internes qu'il subit, il apparaît avec plus de clarté que le facteur essentiel de la connaissance devient la durée de vie du système d'études lui-même et non de chacun des thèmes abordés.

Entre la recherche scientifique et le comportement du SESAME, il y a ici, à défaut d'identité, une analogie réelle : dans un cas comme dans l'autre, il faut s'armer de patience, intégrer la durée comme une dimension nécessaire de la progression des idées.

Il existe une analogie du même ordre en ce qui concerne la spécialisation et la division des secteurs de recherche.

– Bien que le SESAME ne soit pas l'addition de spécialistes, ni un organisme lui-même spécialisé, bien que la manière globale dont il aborde les problèmes paraisse contraire à la diversification progressive des domaines de compétence des différents chercheurs, les programmes de travail et les résultats acquis indiquent que ni la globalité de ses réflexions, ni la présence de « généralistes » en son sein ne sont contraires au progrès de la connaissance.

Cette vision générale dans l'analyse des faits et des tendances est effectivement ce qu'il y a de plus original dans le SESAME, c'est ce qui fait son efficacité et sa valeur. L'accumulation des perspectives et l'entrecroisement des points de vue conduit aussi sûrement à des résultats positifs que le travail de dizaines de chercheurs cloisonnés. De toute manière, d'ailleurs, il faudra bien un jour une coordination, quelle qu'elle soit (« patrons » ou colloques). Or, précisément, la coordination ici se fait au sein même du SESAME de manière permanente.

– Aucune approche globale n'est possible si elle ne s'appuie sur des voies pénétrantes particulières, et c'est aussi en raison de cette approche globale que l'on peut s'aventurer sur ces voies pénétrantes. Faute de la conjonction de l'une et des autres, on risque de tomber dans le discours

humaniste et philosophique, ou bien on court le risque du perfectionnisme. Or, l'analyse de l'évolution d'une société dans ses espaces ne peut plus se satisfaire de propos vagues, généreux ou pessimistes, ni se contenter d'un travail d'entomologie microsociale : elle doit mettre en lumière des phénomènes précis et influents, en donner les grandes composantes, en montrer les articulations internes et externes, en saisir le mouvement.

Il y a donc des analogies certaines entre la recherche scientifique et « ce que fait le SESAME ».

Pourtant le SESAME ne revendique pas le statut officiel d'organisme scientifique, bien que les résultats témoignent que, sous son influence, les idées ont progressé. D'où vient donc cette apparente contradiction d'un organisme qui ne se veut pas de recherche et qui participe à la recherche ?

D'expérience certes nous pouvons considérer que si tout n'est pas dit des sujets abordés d'année en année, les résultats acquis et les dossiers versés au débat ont sur bien des points contribué à enrichir la connaissance. Par ailleurs, des chercheurs, de l'université ou du secteur privé, ont pu entreprendre des investigations – je pense en particulier aux problèmes de caractère international – qui, sans l'existence du SESAME, n'auraient probablement pas pu voir le jour. Le SESAME enfin a également permis d'apporter de nouveaux éclairages à d'autres recherches menées par ailleurs – je pense aux problèmes sociaux, aux activités tertiaires.

Cependant, le paradoxe évoqué plus haut trouve également sa solution ailleurs : dans les rapports que le SESAME entretient avec l'institution politique qui lui a donné naissance.

*
* *

Depuis fin 1968, date de sa création, le SESAME a fortement évolué. Il suffit de se reporter aux programmes de travail antérieurs ou aux articles qui ont été publiés à son sujet. Les débats n'ont pas manqué en son sein et au dehors. Il nous ont permis de préciser sa mission.

– L'un des moments importants du SESAME a porté en 1970 sur son devenir possible : devait-il être un « institut de recherche » ? C'est à dessein que nous nous sommes alors écartés de cette voie. Le propos de la DATAR ne pouvait être de créer près d'elle une fonction de cette nature, nécessairement lourde étant donné le champ très vaste de l'aménagement du territoire et lente dans son cheminement naturel.

Organisme interministériel très mobile, d'action et de mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire, la DATAR a besoin de disposer

d'analyses générales rassemblant les informations qui peuvent lui être nécessaires, sans trop attendre.

Il est vrai que toutes les études dont la DATAR a besoin pour agir ne proviennent pas du SESAME ; il reste que toute étude du SESAME doit lui être utile à un instant ou à un autre, par un biais ou par un autre. Il en est bien ainsi par exemple des « dossiers sur les villes moyennes » qui doivent donner matière à réflexion au groupe interministériel des villes moyennes. Il en est ainsi des « scénarios européens d'aménagement du territoire » qui permettent notamment de situer dans un contexte assez large les discussions européennes sur la politique régionale que mènent le Ministre de l'Aménagement du Territoire et la DATAR.

— Le risque n'était certes pas moins grand que le SESAME devienne le bureau d'études de la DATAR et peut être aussi progressivement celui des chargés de mission. S'engager dans cette voie eut également été dommageable pour l'un et l'autre organisme. La DATAR y aurait au début trouvé l'avantage de confier à un groupe d'« experts » le soin de lui préparer des dossiers, de lui suggérer des solutions, de lui proposer des alternatives et des évaluations... ; à plus long terme les chargés de mission auraient pu perdre le savoir-faire de ce qui est l'essentiel de leur rôle : l'appréciation des difficultés à surmonter dans les dialogues et négociations administratives, techniques, voire politiques que nécessitent la mise au point, puis la mise en œuvre des dossiers dont ils ont la responsabilité.

Quant au SESAME, ses propositions et ses évaluations auraient été inadéquates et finalement inacceptables, faute précisément d'une réelle connaissance des contextes politiques et administratifs, faute d'une insertion dans les réseaux et circuits de décision, faute de l'expérience concrète des multiples interlocuteurs de la DATAR, contexte, réseaux, circuits, interlocuteurs, etc., dont précisément la juste évaluation et la pratique forment des éléments majeurs de l'efficacité de la DATAR.

Nous pouvons dire d'ailleurs — nous l'avons constaté — que rien n'est pire dans un organisme d'action que de scinder en son sein la réflexion et la pratique, que de confier à des cerveaux pensants le soin de « penser » et à d'autres cerveaux agissant ou « opérationnels », le seul soin d'opérer et d'agir. Il arrive que l'inertie administrative, le cloisonnement des compétences donnent à certains services des fonctions spécialisées de recherche qui ne sont pas fortement liées aux préoccupations des instances intéressées : les difficultés surgissent un jour ou l'autre du fossé qui s'ouvre progressivement entre les unes et les autres.

A la DATAR, une telle situation serait proprement intolérable : les chargés de mission sont des experts en leur genre et quelque opérationnels qu'ils puissent paraître, ou se vouloir parfois, ils ne peuvent pas ne pas utiliser

leur propre matière grise. Il n'était et n'est nullement possible que d'autres pensent pour eux, dans les termes qui conviennent aux objectifs qu'ils poursuivent.

Le SESAME ne peut ni ne doit se substituer à eux, ou recueillir par délégation le droit de penser à leur place, mais donner à leurs propres réflexions la résonance nécessaire, les dimensions et le cadrage leur permettant de nourrir leurs propres jugements.

La DATAR en général, les chargés de mission en particulier, sont fournis en « stocks d'idées », qu'ils utilisent à leur manière, dont ils saisissent tel ou tel aspect avec d'autant plus de confiance qu'ils peuvent en apprécier la pertinence, l'importance pour leur travail ou qu'ils en connaissent mieux les perspectives. En fonction de quoi ils prennent leurs responsabilités, des responsabilités dont il ne leur est pas permis de se décharger sans se décharger en même temps de la mission qui leur est impartie.

La difficulté essentielle de ce dialogue d'un type inhabituel vient de ce que le SESAME doit rester lui-même, distant, analyste critique, observateur attentif, sans se dégager des soucis du milieu dont il vit : c'est donc dans la DATAR elle-même qu'il doit puiser l'orientation de ses réflexions. A ceci deux raisons :

– Si la DATAR se pose tel ou tel problème, c'est que très probablement ce problème émerge de la réalité quotidienne vécue et mérite par conséquent d'être pris en compte par le SESAME : ainsi de « Paris ville internationale » (1) directement issue des rapports entre la Région Parisienne et la DATAR, des « Firmes multinationales » (2) nées de l'action menée pour prospecter à l'étranger des entreprises pouvant investir en France, des « Questions à la société tertiaire » (3) accompagnant et prolongeant par ses analyses à la nouvelle impulsion donnée à la décentralisation des activités tertiaires, etc.

– Seconde raison plus générale : l'aménagement du territoire n'est pas purement et simplement une politique volontariste (et la DATAR l'instrument volontariste de cette politique), il est également la modification et la transformation économique et sociale des espaces.

Il est donc important de connaître les mécanismes de ces transformations, les acteurs de ces évolutions. Le « volontarisme » n'est en fait que la part volontaire de l'action possible sur les uns et sur les autres pour tenter d'infléchir le cours des phénomènes ; il n'est pas d'arbitraire en la matière. Or, il est nécessaire à chaque instant de distinguer le possible de

(1) « Paris, ville internationale » (Travaux et Recherches de Prospective, n° 39).

(2) « Les firmes multinationales » (Travaux et Recherches de Prospective, n° 34).

(3) « Questions à la société tertiaire » (Travaux et Recherches de Prospective, n° 45).

l'arbitraire. L'effet d'inertie sociale, géographique, financière, technique des décisions prises empêche que l'on sache sur le moment si telle décision sera ou non effectivement appliquée, si elle ne « dérapera » pas en conséquences inattendues. Et pourtant, la décision ne peut pas attendre que toutes ses implications et toutes ses conséquences soient connues et comprises dans leur détail : ce serait prendre les choses par le mauvais bout, celui du technicien dans un domaine qui n'est que rarement technique, ou celui du chercheur dans un système qui, par principe, est impulsé par les événements ou s'efforce de les provoquer.

Le SESAME s'attache donc à apprécier les transformations qui s'opèrent dans l'organisation spatiale de notre pays, les modifications économiques et sociales qu'il connaît. Le moment arrivera plus rapidement ainsi où la DATAR allant de l'avant pourra faire la part de l'arbitraire — ce que parfois on appelle aussi le « subjectivisme » — et du possible dont le SESAME se sera efforcé de lui tracer les limites.

Ainsi sait-on par exemple que le nombre des emplois tertiaires augmente deux fois plus vite en province mais que les emplois appartenant à un type de tertiaire moderne et directionnel y sont presque quatre fois moins élevés qu'en région parisienne. De ce fait le contenu de la politique de décentralisation se trouve modifié. Pour que la province ne se banalise pas en se tertiarisant il faut prendre garde à la fois au contenu du tertiaire qui se développe spontanément dans les régions et à la qualification du tertiaire que l'on décentralise.

*
* *

Etant ce qu'il est — ni organisme de recherches en aménagement du territoire, ni bureau d'études de la DATAR —, le SESAME participe à l'avancement de la connaissance relative aux problèmes de notre société.

C'est qu'en effet, s'il ordonne l'essentiel de ses travaux à partir de préoccupations nées dans la DATAR, il a néanmoins sa dynamique propre. Et celle-ci trouve sa source dans l'évolution de la société française. Que le SESAME ajoute à cette évolution la dimension nécessaire, et trop souvent négligée, de l'espace, comme le fait la DATAR, n'empêche pas que son objet dépasse le cadre strict des dossiers traités quotidiennement par la DATAR. Par là il se rapproche donc de l'Université et de la recherche. Cette situation a grandement facilité les relations nouées avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques (1).

Deux exemples illustreront ce propos.

(1) SESAME, Introduction, février 1972.

● *Le rapport sur « le littoral français » (1) nous apprend tout à la fois son importance démographique dans l'ensemble français (densité 2,7 fois supérieure à la moyenne nationale ; peuplement trois fois plus rapide que celui de la France entière), et son dynamisme économique, en particulier sur le plan touristique (nombre des touristes multiplié par 30 en 40 ans, « un Français sur deux va à la mer »).*

Mais il nous apprend plus encore : au cours des années 1960, un changement d'échelle s'est opéré. On ne compte plus en hectares mais en dizaines de kilomètres carrés les zones industrielles portuaires ; les côtes aménagées ne le sont plus au coup par coup mais sur des rivages entiers de 150 à 200 km (Languedoc - Roussillon, Aquitaine). Les changements qui se sont opérés dans l'ampleur des projets n'ont jamais connu ni une telle importance, ni une telle cadence. De ce fait, les décisions d'implantation, prises à l'échelon national tenant compte du contexte international, sont ressenties comme exogènes au niveau local. Dès lors, les conditions de nouveaux équilibres socio-économiques à long terme sont progressivement rassemblées.

Un autre document du SESAME, « Le littoral : nouvel enjeu socio-économique » (2) rappelant que l'espace n'apparaît comme objet social et, au bout du compte, comme enjeu politique qu'à partir du moment où les demandes qui s'exercent à son égard et les projets qu'il suscite entrent en conflit, décrit les cinq groupes sociaux dont l'action sur le littoral paraît décisive ; les grands industriels, les dirigeants de l'industrie littorale traditionnelle, les promoteurs, les bourgeoisies locales et régionales, les couches populaires littorales ou extérieures au littoral.

Il trace alors deux esquisses du littoral français en l'an 2000 :

– *l'une, un littoral industriel, « avec une dizaine de ports industriels ou de complexes, sans doute plus d'une centaine de centrales nucléaires, c'est au moins un millier de kilomètres de côtes qui sont sacrifiés à la poursuite de la croissance ». Un littoral où les bourgeoisies et les populations locales ont accepté la reconversion, que les promoteurs touristiques ont fini par délaisser et à propos duquel s'affrontent les utilisateurs de l'espace régional : les grands industriels et les couches populaires locales et extérieures ;*

– *l'autre, un littoral « socialement utile », qui résulte d'un déplacement du système des valeurs admises : utilité économique versus qualité de la vie, expansion versus développement social ; on ne privilégie plus les premiers par rapport aux seconds : l'espace littoral est désormais conçu comme un bien nécessaire à la communauté.*

(1) Rapport au Gouvernement, novembre 1973, La Documentation Française.

(2) In Prospectives n° 2, Janvier 1974, par Jean Bouchet et Dominique Legrain.

Les implantations de complexes productifs ont été freinées, l'extension immobilière s'est largement poursuivie. Le tourisme s'est étendu dans l'espace et étalé dans le temps, la production a été progressivement transférée vers les zones à faible densité. Les acteurs prépondérants seraient alors les élus des collectivités locales et les administrations centrales, les unes et les autres face aux grands industriels, aux grands acteurs fonciers et aux promoteurs immobiliers. La politique reprend ses droits en « s'appuyant simultanément sur l'exigence d'une démocratisation du bien-être et du progrès social et sur une nouvelle conception des finalités de la croissance ».

Nous sommes apparemment ici loin des besoins immédiats de la DATAR, mais proches des soucis de tous ceux qui s'efforcent de comprendre la complexité des processus sociaux.

● *L'autre exemple nous est fourni par les « Questions à la société tertiaire » mentionnées plus haut.*

Nous avons vu ce que ce document pouvait directement apporter à la DATAR pour sa « politique du tertiaire », mais il n'en reste pas là et aborde deux types de problèmes beaucoup plus généraux.

— *On a souvent tendance à présenter la société « post-industrielle » comme une société tertiaire, on dit même parfois quaternaire. Il y aurait en quelque sorte filiation naturelle, continue entre la société primaire (pastorale, agricole), la société secondaire (industrielle) et la société tertiaire (révolution scientifique et technique). Or, que constate-t-on ? Que la France occupe — quant à sa proportion de tertiaire dans la population active — la troisième position dans le monde et qu'elle se trouverait dès lors en très bonne place dans sa marche vers une société plus évoluée, en avance sur bien d'autres. Et ceci d'autant plus qu'en dix ans cette part a crû de cinq points contre trois aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne.*

Pourtant d'autres analyses nous indiquent que près d'un emploi tertiaire sur trois relève en France d'activités archaïques, c'est-à-dire disposant d'une force insuffisante pour s'adapter aux changements imposés par un développement économique rapide.

Dans ces conditions, l'envol de la France vers « la société post-industrielle » n'est pas pour demain. D'ailleurs est-ce un objectif raisonnable et pertinent que de se lancer à la poursuite d'une société jusqu'à présent si mythique et si floue que même la société américaine ne la connaît pas ?

— *Par ailleurs, si dans le classement des pays, la France vient en troisième position, elle se trouve placée derrière le Royaume-Uni, et devant l'Allemagne. Or les études effectuées pour l'élaboration des scénarios*

européens (1) montrent d'une part que le développement économique et social de l'Allemagne précède sur bien des points celui de la France, et d'autre part, que le PIB moyen de notre pays est supérieur, d'assez loin, à celui de la Grande-Bretagne dont chacun connaît et regrette les difficultés économiques et sociales qu'elle supporte depuis plusieurs années.

Il y aurait là quelque chose de paradoxal pour qui ne replacerait pas les activités tertiaires dans le contexte plus général du pays dans lequel elles s'exercent. Daniel Malkin considère « qu'à moins de forts progrès de productivité dans le secteur industriel ou dans celui de la production des services (ce qui semble improbable), l'expansion des pays industriels va se ralentir » et que la croissance tertiaire pour se poursuivre a besoin de transferts de ressources de plus en plus grandes en provenance du secteur productif ». Nous sommes donc conduits à nous interroger sur le caractère contradictoire de ces conclusions et finalement à admettre que « c'est par la forme du développement tertiaire adopté que l'on appréhende les types de solutions apportées à ces contradictions par les divers pays ».

Si bien que l'avenir de la société française dépend moins d'une sorte de déterminisme historique la conduisant inéluctablement vers la « société post-industrielle » que des décisions qui seront prises pour lever ces contradictions : nous pouvons aller vers une société « hyper-industrielle », ou vers une société dominée par la qualité de la vie et les services collectifs. Dans un cas, les activités tertiaires seraient rationalisées et soumises aux contraintes de l'impératif industriel un peu à l'image de l'Allemagne ; dans le second cas, on s'orienterait vers une réorganisation du secteur public, comme le pratique la Suède. Sans compter d'autres solutions possibles, originales et à définir.

*

* *

Finalement, nous le voyons, le SESAME progresse selon son rythme, différent de celui de la recherche et de celui de l'action, lié aux préoccupations de la première pour ne pas se réduire au simple rôle de bureau d'experts pour « décideurs », mais aussi à celles de la seconde pour mieux apprécier les processus économiques et sociaux, politiques et culturels.

Finalement, sans doute ce qui fait sa singularité et qui fonde sa pratique, c'est la démarche prospective qu'il adopte. Loin d'être une sorte de phare braqué sur l'avenir, de peu d'utilité pour qui s'intéresse à la complexité présente et de peu d'efficacité pour ceux qui pensent qu'il n'existe pas une histoire mais des histoires chronologiques, sociales, idéologiques,

(1) « Industries en Europe » (Travaux et Recherches de Prospective, n° 46).

imaginaires, technologiques,... la prospective pour SESAME est une sorte de « point de vue de Sirius » sur le temps présent ou plutôt une série de « points de vue de Sirius ». De ce fait, SESAME s'intéresse aux choses de ce temps et intéresse à la fois ceux qui cherchent et ceux qui décident. Et plus généralement encore tous ceux qui cherchent pour se décider.

On comprendra ainsi que la prospective est la dimension nécessaire d'une quête qui porte sur des sociétés qui se transforment, parce que le temps est une dimension particulière des sociétés elles-mêmes, lesquelles ne peuvent ni se comprendre ni s'organiser en dehors de toute référence historique, pas plus qu'elles ne peuvent se comprendre ou s'organiser en dehors d'une référence spatiale.

Jacques DURAND,
Chargé de mission.

BILAN 1973
PERSPECTIVES 1974

I

NATURE ET COMPOSANTES DE LA CRISE

1 — L'aggravation de la concurrence internationale

Les études prospectives du Sésame, que ce soit dans les domaines de l'évolution des structures sociales, des transformations socio-économiques de l'espace français, *a fortiori* dans ceux qui touchent au devenir de l'Europe ou aux firmes multinationales, se sont toujours appuyées sur une prospective de l'environnement international.

Cet environnement pendant la période de l'après-guerre jusqu'au milieu des années soixante s'est caractérisé par une relative stabilité, dont les facteurs, qu'ils soient politiques, économiques, monétaires ou militaires, sont connus. En ce qui concerne le monde occidental, l'Europe et en particulier la France, le corollaire de cette stabilité a été, durant cette période, l'hégémonie américaine concrétisée par le rôle du dollar comme monnaie de réserve, par l'avance technologique, les capacités de financement, le parapluie nucléaire. Certains événements ont pu sembler porter atteinte à cet environnement international : la décolonisation, les tentatives de formation d'un front commun des pays non alignés, les manifestations d'indépendance française vis-à-vis de l'atlantisme, le conflit sino-soviétique, la constitution du Marché Commun, les croissances économiques européenne et japonaise. En fait, jusqu'aux années soixante, la stabilité de l'environnement international n'a jamais été remise en question. Bien plus, les progrès de l'intégration européenne, les croissances de l'Europe et du Japon ont dans leurs débuts contribué à asseoir, en l'élargissant, la domination des Etats-Unis : la pénétration des firmes multinationales américaines est accentuée par la suppression des barrières douanières en Europe, le développement des pays du monde occidental ne fait qu'accélérer l'interpénétration de leurs économies, ce qui ne peut que bénéficier à la puissance dominante, les Etats-Unis, tant que

ceux-ci disposent d'une avance technologique et d'une supériorité financière.

Certains des traits caractéristiques de cet ordre international se retrouvent dans la division internationale du travail : une domination des Etats-Unis dans les secteurs de pointe (télécommunications, aéronautique, énergie nucléaire), un contrôle stratégique sur les matières premières telles que le pétrole ou le cuivre. Ces caractéristiques donnent une idée de la dépendance du Japon et des pays européens vis-à-vis des Etats-Unis ainsi que du degré de liberté qui pèse sur leur développement. Le déclin relatif de la prééminence américaine se manifeste à partir de la fin des années soixante. L'inflation apparaît, l'avance technologique s'atténue, la balance des paiements puis la balance commerciale deviennent déficitaires. Ce déclin relatif a été analysé par le SESAME notamment dans le contexte des scénarios européens d'aménagement du territoire. Les conséquences sur l'avenir des relations internationales apparaissent dans l'étude sur « les firmes multinationales dans deux environnements internationaux contrastés ». Deux avenir possibles y sont décrits : d'une part la perpétuation d'un monde dominé par les deux superpuissances américaine et soviétique, de l'autre, l'émergence d'un monde multipolaire qui consacrerait l'avènement de l'Europe et du Japon comme nouvelles puissances.

Plusieurs phénomènes, que la crise actuelle ne fait qu'exacerber, indiquent que la période présente, celle du début des années soixante-dix et qui pourrait se prolonger sur une dizaine d'années, est une période de transition entre un ordre ancien et un nouvel environnement international encore incertain, balançant entre les deux avenir que nous avons évoqués. Mentionnons d'un côté la concurrence très aiguë que se livrent l'Europe, le Japon et les Etats-Unis, non seulement sur leurs propres marchés mais également dans le Tiers-Monde, la disparition de l'avance technologique américaine dans de nombreux secteurs, la multinationalisation accrue des firmes européennes et japonaises, la tentative de redéfinition des zones d'influence dans le Tiers-Monde. Citons de l'autre, l'inflation généralisée dans les pays occidentaux et le désordre monétaire international qui poussent à la temporisation, le regain offensif des Etats-Unis qui se manifeste au travers de l'entente américano-soviétique, des dévaluations de combat, des pressions commerciales sur les secteurs de pointe (Concorde, énergie nucléaire) ou l'agriculture (soja), de la tentative de définition d'une nouvelle charte atlantique, de l'opposition à l'unité européenne sitôt que celle-ci peut donner naissance à un projet politique et économique qui s'oppose aux intérêts américains.

Le mérite de la crise actuelle, dont l'aspect énergétique a surtout valeur de symbole, est de mettre au devant de la scène les conflits politiques et économiques que masquait la stabilité de l'environnement international. Des mécanismes que d'aucuns se plaisaient à croire naturels se trouvent

casés, ainsi que la division internationale du travail fortement remise en question par la volonté des pays producteurs de matières premières de s'engager dans l'industrialisation, depuis les produits intermédiaires jusqu'éventuellement aux produits de consommation finale. Si l'on ne peut actuellement préjuger l'issue globale de la crise, il est néanmoins utile, et notamment dans le cadre des travaux du SESAME, d'explicitier la nature des changements qu'elle suppose au niveau de l'environnement international aussi bien qu'à celui de la place de la France dans cet environnement.

Si, la crise, sous son aspect énergétique, est ressentie aussi vivement par tous les pays développés (quoiqu'à des degrés divers suivant les taux d'auto-provisionnement) c'est parce qu'à tous elle pose des problèmes aigus de balance des paiements et qu'elle aiguise la concurrence internationale en matière d'exportations. La solution que les Etats-Unis entendent apporter à cette crise — qui pour eux est passagère du fait de leurs réserves énergétiques —, c'est le rétablissement d'une domination sur les pays occidentaux qui aurait le double avantage d'éloigner les effets de leur propre crise structurelle rampante (indépendamment de la crise énergétique, la récession américaine de 1974 était prévue depuis longtemps) et d'opposer un cartel de pays industrialisés aux pays producteurs.

Dans cette période de crise et de transition, la France peut essayer avec l'Europe, ou en avance sur celle-ci, de nouer avec les pays producteurs et d'une manière plus générale avec les pays du Tiers-Monde des rapports qui la mettent en position privilégiée, quelle que soit finalement l'issue de la crise sur l'environnement international.

En cas de rétablissement du monde bipolaire, la France peut devenir un espace privilégié dans les relations avec le Tiers-Monde. Dans le cas de l'éclatement de ce monde bipolaire, la France peut donner l'exemple de l'établissement d'un nouveau type de relations avec le Tiers-Monde qu'il s'agisse ou non de pays riches en matières premières. De ces relations naîtrait une nouvelle structure d'échange en matière de biens et de services comme d'investissements, dont l'impact sur la structure de production française, sectorielle et spatiale, serait loin d'être négligeable.

Dans l'un et l'autre cas, la France a la possibilité de jouer un rôle ; bien entendu ce ne sera pas le même dans l'une ou l'autre hypothèse.

2 — Le nouvel éveil du Tiers-Monde

Il n'est pas question de considérer ici le Tiers-Monde comme un bloc à peu près homogène de pays, unis par le sous-développement, face aux pays industrialisés. La misère des bidonvilles de Rio-de-Janeiro n'est pourtant

pas moindre que celle du sous-prolétariat de Calcutta ou de la paysannerie du Sahel : on en meurt. Mais on n'a pas, ici et là, les mêmes chances de la voir régresser, ni dans les mêmes délais. Et puis, des rizières de Ceylan aux usines de Cordoba ou à celles d'Annaba, les différences sont trop marquées pour qu'on puisse en parler comme d'une seule réalité.

Il n'empêche qu'apparaissent, de façon éparse et inégale dans ces régions du monde, des tendances nouvelles qui pour le moins dérangent l'ordre actuel des rapports internationaux et plus précisément la marche confiante des pays développés.

L'après-guerre a vu s'affirmer un vaste mouvement d'indépendance nationale parmi ces pays. Les Etats qui sont venus grossir les rangs de l'ONU depuis sa fondation sont pour la plupart des Etats devenus indépendants après la seconde guerre mondiale. Dans le même temps, les deux plus grands empires coloniaux de la Grande-Bretagne et de la France se sont effondrés. Pourtant, hormis quelques exceptions notoires, la plupart de ces pays entretiennent, soit avec les Etats-Unis, soit avec l'URSS, des relations privilégiées. A la fin des années 60, en dehors de l'Indochine et de quelques cas isolés et bien circonscrits, les problèmes du Tiers-Monde semblaient moins ressortir à l'opposition politique aux grandes puissances qu'au développement économique. Pour cela, les forces dirigeantes du Tiers-Monde paraissaient prêtes, dans l'ensemble, à une collaboration active avec le monde développé.

Les centres industrialisés — les Etats-Unis, l'URSS, l'Europe et le Japon — ayant des besoins de marchés, de matières premières et de main-d'œuvre différents organisent donc des stratégies différentes et confèrent aux pays du Tiers-Monde une marge de manœuvre beaucoup plus grande. Le regroupement des pays « non alignés » en est la conséquence directe.

Or ceux-ci ont aujourd'hui conscience de l'extrême dépendance de ceux-là pour leur approvisionnement en matières premières. Des élites dirigeantes qu'on croyait acquiescentes à la conciliation regimbent aujourd'hui et entendent revaloriser leurs ressources naturelles. Avec le pétrole, ce mouvement a pris des formes spectaculaires : l'ampleur croissante des besoins, la concentration géographique et presque nationale des réserves donnaient aux Etats producteurs des pouvoirs considérables. Il n'empêche qu'il y a là une manifestation éclatante d'une orientation générale marquant le pétrole depuis plus de trois ans déjà, et parallèlement, d'autres matières premières. Il se pourrait bien que se multiplient à l'avenir les organisations d'Etats producteurs de différentes ressources minérales, voire de certains produits agricoles massivement exportés, même si la dispersion des réserves ou de la production, la diversité des Etats et des régimes concernés ne sont pas des conditions favorables à la répétition de l'exemple de l'OPEP. En admettant donc que l'extension de ce type de réaction soit limitée à quelques matières premières et à des regroupements partiels, cela

bouleversera une donnée de base du fonctionnement des économies développées : les matières premières à bon marché. Elle bouleversera aussi les perspectives du sous-développement : l'acquisition automatique de capitaux qui jusqu'à présent faisaient défaut ou devaient être quémandés sans grand succès.

On peut, à partir de là, se demander si l'industrialisation des pays du Tiers-Monde, qu'elle emprunte la voie algérienne ou la voie brésilienne, que l'investissement initial soit conquis par un renversement des termes de l'échange ou octroyé par une aide politiquement et stratégiquement motivée, ne modifiera pas de fond en comble le fonctionnement des économies industrialisées. On peut naturellement envisager que l'écart de développement soit maintenu en sorte que les produits de l'industrie lourde, les produits de première transformation, les activités banalisées (le montage par exemple) deviennent les matières premières de demain. Mais il n'est pas impensable que quelques pays en voie de développement parviennent rapidement à un stade d'industrialisation qui en ferait des concurrents sérieux pour les grandes puissances d'aujourd'hui. Les hasards de la géologie, le dynamisme démographique, l'enthousiasme de foules mobilisées ou, à défaut, l'autorité de pouvoirs forts pourraient faire des miracles plus spectaculaires encore que celui du Japon.

Quoi qu'il en soit, les conditions d'accès aux ressources à bas prix du Tiers-Monde seront de plus en plus difficiles. La concurrence entre les acquéreurs n'en sera que plus vive. Elle tend à les diviser plus qu'à les unir.

3 — Problèmes structurels des pays développés

Deux traits essentiels caractérisent les sociétés industrielles avancées : la course à la croissance économique et la généralisation de la rationalité marchande à l'ensemble des secteurs de la vie sociale. Le premier devient la règle dans tous les pays occidentaux et les digressions sur les limites de la croissance ne changent rien à l'affaire : la logique d'une économie de concurrence exige le renforcement de l'appareil productif, sa modernisation constante, la concentration et le déploiement de ses réseaux de production, de décision et d'échanges, leur internationalisation. Le second, l'extension de la rationalité du marché à tous les domaines de la vie sociale, se traduit par des transformations dans les structures urbaines, dans l'organisation de la consommation, dans l'appropriation puis la valorisation d'espaces jusqu'alors perçus comme « naturels », gratuits et collectifs.

La logique de la société avancée ne se limite pas au seul domaine de la production industrielle : elle s'étend aux autres secteurs de la production, détermine les formes de la gestion et de la distribution, pénètre l'administration. Par ses impératifs d'expansion, elle exige une adaptation constante.

La société française est entrée en l'espace d'une trentaine d'années dans le groupe des pays modernes fondant leur développement sur la rationalité et l'expansion industrielles. Cette orientation s'est encore accentuée au cours des dix dernières années où l'impératif industriel s'est affirmé comme le ressort des transformations qui devaient affecter l'économie française, la moderniser et la rendre compétitive dans la concurrence internationale.

a) Servitudes de l'impératif industriel

Pour une large part, du moins en termes de croissance quantitative d'évolution des secteurs et des structures de production, de modernisation et d'adaptation de l'appareil productif, l'économie française a atteint ses objectifs. Mais la loi de la concurrence est de ne laisser aucun répit, de ne permettre aucune rupture grave dans le rythme d'évolution, de n'accepter que des incidents de parcours mineurs, qu'ils soient d'origine économique, sociale ou politique.

Force est bien de constater que la montée généralisée de l'inflation dans les pays capitalistes, la désorganisation des échanges internationaux qui l'ont produite puis accélérée, confrontent aujourd'hui l'ensemble des pays capitalistes à des problèmes d'une nature nouvelle et les amènent à repenser les formes, sinon les objectifs, de leur développement. Les événements de l'année 1973 ont encore accentué la prise de conscience de la gravité de la situation en cours.

La société française n'échappe pas à cette interrogation même si l'économie n'est pas sérieusement menacée à court terme par des ruptures d'approvisionnement ou des blocages sectoriels coûteux de l'appareil de production. Les questions à résoudre sont d'une autre nature et plus fondamentales pour le système économique. Elles tiennent à la recherche de nouveaux partenaires internationaux, à la définition de modalités d'accord permettant d'assurer à long terme l'expansion : fournitures en sources énergétiques et matières premières, pénétration de nouveaux marchés où l'économie française peut exporter sa production et sa technologie. Elles proviennent aussi des incertitudes qui planent aujourd'hui sur l'avenir de la CEE et sur les rapports qu'elle saura — ou pourra — établir avec les principaux ensembles industriels.

L'industrie française exporte 40 % de sa production, c'est-à-dire autant chaque mois que le Japon, connu pour ses performances commerciales. Au cours de l'année 1973, les exportations ont augmenté de 38 % en valeur en francs courants, mais seulement, il est vrai, de 6 % en volume contre 15 % en 1972 et 10 % l'an en moyenne au cours de la période 1962-1972. C'est dire combien le maintien de la compétitivité des produits français est essentiel à l'équilibre économique et marque, en même temps, l'inflexion qu'avaient déjà amorcée les exportations avant la crise du pétrole.

La compétition pour la conquête des marchés extérieurs se faisant plus dure et la nécessité de déploiement des exportations plus impérieuses, quels sont les secteurs clefs de l'exportation ?

L'automobile et le textile assurent ensemble près du quart des exportations françaises. Or, l'automobile, à court comme à long terme, a toute chance de voir ses commandes régresser chez nos principaux clients. Le textile n'exporte en devises nettes que la valeur ajoutée : les répercussions des hausses de coût du pétrole sur le prix des fibres synthétiques et les augmentations du prix des autres matières premières : coton et laine notamment, vont handicaper cette branche.

La sidérurgie, les métaux non ferreux et l'industrie chimique représentent 18 % des exportations. Si l'industrie chimique va subir assez fortement les incidences de l'augmentation des matières premières, l'industrie sidérurgique et la production des métaux non ferreux peuvent connaître, en revanche, une forte expansion : les phénomènes de substitution entre les plastiques et les métaux pourraient connaître un freinage brutal voire un renversement au profit des métaux : au Japon, la production d'acier a augmenté de près de 25 % en 1973, en France elle croît de plus de 10 %.

Trois autres postes assurent une forte part des exportations : la construction mécanique 16 %, le matériel électrique 12 % et l'aéronautique — essentiellement les ventes d'armes — près de 6 %. Les demandes de biens d'équipement des nouveaux partenaires commerciaux de la France laissent prévoir un renforcement des branches : construction mécanique et électrique ; l'aéronautique opère une reconversion vers les fabrications militaires.

Ces quelques secteurs représentent à eux seuls 77 % des exportations françaises. C'est la force de frappe économique du capitalisme français, l'ensemble des principaux leviers sur lesquels peut s'appuyer une politique de « déploiement de l'économie française ».

Ils appartiennent tous au secteur des entreprises modernes, technologiquement avancées, déjà engagées sur le marché international et fortement concentrées. L'âpreté de la période qui s'ouvre les conduira sans doute à renforcer leurs capacités, c'est-à-dire à tenter d'imposer un système d'oligopoles de taille internationale absorbant ou provoquant la disparition des concurrents moins compétitifs.

Le marché intérieur offre plus de diversité, de stabilité et de possibilités de régulation : prix, salaires, crédit, fiscalité, sont les instruments ordinaires de la politique conjoncturelle. Il reste que l'économie intérieure française n'est nullement à l'abri des bourrasques qui secouent l'environnement international. D'abord parce qu'elle est fortement dépendante pour certains produits, ensuite parce que les orientations déterminantes sont le

fait de processus, d'acteurs : financiers, politiques, etc., et de firmes, pour qui la stratégie nationale n'est qu'une partie de leur stratégie globale.

La situation actuelle ne devait guère affecter ni à court ni à moyen terme la santé économique des grandes firmes. Elle peut même leur être très favorable et les consolider, voire les soutenir dans leur politique de croissance. D'autant que des secteurs nouveaux peuvent être l'occasion d'investissements fructueux pour les acteurs économiques qui auront la capacité financière, technologique, industrielle, d'y pénétrer. Ainsi de l'industrie nucléaire civile, de la fabrication de produits de substitution (verre et papier remplaçant le plastique) ou de biens consommant peu d'énergie pour une grande efficacité (industrie de l'information), de la réalisation d'infrastructures et de la construction de matériels de transport en commun.

D'autres secteurs pourraient être l'occasion d'un effort de développement important mais ils appartiennent au domaine des consommations collectives et sont peu susceptibles d'attirer les investissements industriels en raison de leur faible rentabilité monétaire. Leur choix traduirait une transformation des priorités peu compatible avec les règles de l'économie de marché.

Le bénéfice économique global de logements plus nombreux et plus spacieux, de la construction d'écoles, d'hôpitaux, la réalisation d'espaces de loisirs, ou de salles de théâtre, l'aménagement d'un cadre de vie urbaine mieux adapté aux besoins des hommes ne s'évaluent que difficilement en termes quantitatifs. De telles options ne peuvent guère se concevoir que dans le cadre « des nouveaux modèles de croissance » qui seront évoqués ultérieurement.

Dans la période proche, ce sont plutôt les phénomènes de concentration, de restructuration et de modernisation qui caractériseront les structures de l'appareil industriel. Le mouvement entraînera l'affaiblissement voire la disparition de nombreuses PME.

Ces mutations et transferts de production peuvent être la cause de récessions locales ou même régionales provoquant des poches de sous-emploi et des tensions sociales fortes. Tout système en état de crise a tendance à se rigidifier, à se durcir, ou à évoluer rapidement vers des changements profonds. L'orientation et l'issue dépendent de la nature des réponses qu'il trouve ou qu'il provoque.

b) Conséquences et réponses sociales à la crise

Peu de personnes en doutent, nous entrons dans une période riche en changement social. Nous assisterons à une accélération des mutations que la France a connues depuis plus d'une décennie. Les fusions, concentrations, restructurations, modifications du niveau d'activité selon

les branches et peut-être selon les régions impliquent pour les hommes une grande mobilité professionnelle et géographique.

Cette situation de mutations rapides s'inscrit en fait dans une perspective et dans un climat de luttes sociales et idéologiques particulièrement intenses depuis quelques années. Peu de secteurs, peu d'espaces, peu de pays échappent aux symptômes : il suffit d'évoquer certaines grèves ouvrières (O.S., travailleurs immigrés), les exigences paysannes, le mouvement lycéen, un tertiaire de plus en plus revendicatif, diverses formes de refus du travail industriel, la préservation de l'environnement, la remise en cause du statut traditionnel de la femme, etc. Les événements de « mai-juin 1968 » en France ne constituent pas qu'une simple parenthèse, ils furent à la fois révélateurs d'insatisfactions et porteurs de projets parfois explicites souvent latents et diffus.

Face à la crise, il est difficile de prévoir l'attitude de l'ensemble des catégories sociales et des forces syndicales qui les représentent ; la combativité et donc les exigences peuvent varier considérablement selon l'importance de la menace du chômage (sur ce point il est prématuré de se prononcer sur son ampleur) et selon l'aptitude des gouvernants à lutter contre l'inflation et à assurer un maintien ou une augmentation du pouvoir d'achat. Par ailleurs, si jusqu'à présent le phénomène de la mobilité professionnelle et géographique a été globalement accepté (1), il est possible que son accélération produise de plus vives résistances.

L'histoire socio-politique de notre pays, exemplaire dans sa turbulence et dans son caractère aléatoire, nous plonge une fois de plus dans une situation particulièrement ouverte ; tous les acteurs en sont persuadés. Cette période est donc particulièrement fructueuse pour esquisser les scénarios contrastés de trois avenir possibles pour notre pays : la crise profonde et intense se prolongera et ce sera la *société conflictuelle* ; elle ne sera qu'une simple parenthèse, une nouvelle rationalisation du système prolongé pour une période calme : *la société consensuelle* ; elle aidera les dirigeants à mieux percevoir l'absence de relations professionnelles, l'existence de mauvaises conditions de travail, la faiblesse de certains salaires, etc., et les convaincra de la nécessité de transformations et ce sera alors *la société contractuelle*.

c) Les conséquences spatiales

Selon que l'on envisage le court ou le long terme, elles peuvent être relativement différenciées. Les soubresauts économiques dans l'immédiat vont provoquer des dépressions locales ou régionales, nous l'avons dit, sensibles dans les zones à mono-industries dominantes où l'industria-

(1) J. Boissonnat estime à 500 000 le nombre de personnes actives qui changent de département et a plus de 2 000 000 celles qui changent d'employeurs chaque année. ("La croissance phénomène social et politique", 1972).

lisation est encore neuve et fragile. Les conversions et les adaptations de l'appareil économique à la crise structurelle du système de production peuvent conduire à plus long terme à une modification importante du paysage économique du territoire. Pour illustrer notre propos nous n'envisagerons que quelques exemples significatifs. Trois types de régions vont affronter de sérieux problèmes d'emploi et de réadaptation.

— *Les vieilles régions industrielles de l'intérieur*

Ainsi l'Est de la France et le Bassin de la Loire — le Nord n'y échappant pas complètement — seront, à court terme, contraintes à une accélération de leurs mutations et verront remettre en question une partie des supports de leur reconversion. La crise de l'énergie ne provoquera pas la reprise d'exploitation des bassins houillers qui, en tout état de cause, sont pauvres et non compétitifs dans le marché international, pas plus qu'elle ne relancera dans ces zones la production sidérurgique. Elle risque par contre de porter un coup à l'armature de la reconversion : la construction automobile, soit en restreignant le rythme de la production (les commandes à l'étranger ont baissé de 40 à 70 % au cours des derniers mois), soit en freinant les productions voisines : camions, remorques, caravanes, etc. Le textile, autre base traditionnelle de l'économie de ces régions, n'offre guère plus de perspectives.

La relance réside dans la construction mécanique, les biens d'équipement, la métallurgie et la chaudronnerie lourdes, sans doute aussi dans l'électro-mécanique, mais il n'est pas douteux que ces régions vont connaître des problèmes de transfert de main-d'œuvre, de restructuration industrielle, voire des crises larvées ou ouvertes de l'emploi.

A long terme la solidité, la diversité de leur tissu industriel et leur proximité des zones de marché et de production européennes leur permet d'espérer une assez bonne résistance. Guère au-delà. Les flux d'investissements étrangers ou les efforts des pouvoirs publics ne suffiront pas à entretenir leur dynamisme traditionnel. C'est l'amorce du déclin d'une ère industrielle.

Certaines aires cependant peuvent être des ressorts de croissance forte : les grandes zones littorales, les carrefours de transactions et de traitement des biens ; le canal Rhin-Rhône deviendrait, de ce point de vue, essentiel.

— *Les régions à mono-industrie dominante ou dont le développement s'est fondé sur une structure industrielle insuffisamment diversifiée*

Le Sud-Ouest va poser de sérieux problèmes en raison de la crise de l'aéronautique, les problèmes de l'emploi pouvant au demeurant y trouver rapidement une répercussion régionale. La croissance de la construction militaire, les perspectives favorables de l'électronique et la revalorisation

des productions du cuir ne suffiront pas à éviter les difficultés de réadaptation de la main-d'œuvre, d'autant que celles-ci se conjugueront avec la revendication du maintien de la qualification et une large solidarité de la population pour la sauvegarde de l'économie régionale. Certaines zones du Centre ou des Pays de Loire connaîtront également des problèmes. A long terme, la relance d'une activité de production solide et diversifiée, maintenant l'emploi et la qualification, ne peut reposer que sur un élargissement du type de contribution demandé à ces régions : par exemple, l'orientation vers la conception, la mise au point et la fabrication de matériels de communications (SNCF, aérotrain, turbo-train), vers l'industrie de l'informatique, etc. L'effort devra être considérable et continu.

— Les régions à tissu industriel lâche où l'activité industrielle repose principalement sur les PME et qui n'ont été jusqu'alors que faiblement pénétrées par des firmes de dimension internationale

On y retrouve la Bretagne, la Basse-Normandie, une partie des régions du Centre. Si l'électronique, on l'a vu, ne semble pas menacée, en revanche les petites entreprises textiles, les établissements de l'industrie agro-alimentaire, de la construction automobile ou des pneumatiques vont accuser les effets de la secousse. Le faible niveau de qualification professionnelle ne facilite pas une réadaptation rapide et les répercussions politiques pourraient rendre plus délicates les interventions des décideurs centraux.

Ces régions n'ont pas acquis la vitesse de croisière industrielle qui leur permet d'amortir les effets de crises. Les efforts de valorisation tertiaire, de décentralisation d'établissements d'enseignement ou de formation permanente peuvent atténuer les aspérités, ils ne sont pas à eux seuls les composantes du développement régional. La valorisation croissante des espaces littoraux, les capacités de sites et de zones industrialo-portuaires, la localisation des centrales nucléaires en projet peuvent offrir, pour le long terme, des conditions plus solides à leur véritable intégration économique et politique. Encore se pose-t-il, au-delà, la question de la médiation, celle d'interlocuteurs représentatifs des aspirations et des projets des populations locales.

Deux ensembles devraient par contre se trouver fortement renforcés par les nouveaux facteurs d'évolution.

— L'ensemble du Bassin Parisien

Dans cet ensemble, y compris la Région Parisienne, le déploiement de la production va trouver un champ d'application privilégié : meilleure intégration à l'économie internationale, forte capacité d'adaptation parce que plus grande diversification de la production industrielle, transfert de force de travail moins coûteux et moins contraignant du point de vue des ruptures socio-culturelles.

Pour le court comme pour le long terme, cet ensemble risque d'être l'un des mieux placés, susceptible, au demeurant, de provoquer l'envie et les récriminations des régions moins favorisées, et par conséquent d'accentuer les revendications régionales. Encore que le Bassin Parisien ne soit pas exempt de mouvements de réadaptation et d'ajustements parfois difficiles. La nature des relations entre les villes de la Couronne, de ces villes et des villes nouvelles, toutes ces villes avec Paris et l'environnement international poseront également des problèmes.

— *Les grands espaces littoraux et leur hinterland*

Ces derniers s'offrent comme des zones nouvelles à l'expansion et à l'adaptation industrielle moderne. Non qu'elles ne souffrent aussi d'incertitudes mais parce que dans une perspective de croissance, même atténuée mais irréversible, elles sont des espaces neufs et vastes où peut se déployer l'appareil technologique et industriel de l'avenir : grands complexes, centrales nucléaires, productions hautement valorisées, échanges internationaux.

Le littoral français est à cet égard privilégié en Europe. On a vu au cours des études récentes (1) qu'il est aussi l'enjeu de projets multiples et souvent contradictoires. Dans l'hypothèse d'une issue de la crise par une poussée vers l'avant de la société industrielle, il sera l'une de ses plus fortes zones de conquête.

Reste que cette hypothèse n'est pas la seule ni peut-être la plus probable. Que des voies divergentes ou intermédiaires peuvent être empruntées et qu'en tout état de cause les questions posées au corps social dans son ensemble relèvent aussi bien et dès aujourd'hui, à ce que nous avons appelé « l'usage de l'espace » qu'aux « nouveaux modèles de croissance ». Ces voies doivent être explorées.

4 — Nouveaux modèles de croissance ou société super-industrielle?

Les mouvements écologistes, le rapport du MIT avaient attiré notre attention sur la rareté des ressources naturelles : elles ne se trouvent sur la terre qu'en quantités finies alors que nous les consommons au rythme d'une croissance exponentielle. Ils en concluaient à la nécessité d'arrêter la croissance des pays développés. Sans atteindre ces extrêmes, et d'un tout autre point de vue, les économistes radicaux américains insistaient depuis longtemps sur le gaspillage de ressources humaines et matérielles d'un système économique et social encore dominé par une concurrence trop libre, trop anarchique. N'était-il pas possible de produire moins mais mieux ? de réorienter nos appareils de production vers un modèle de

(1) "Littoral français, perspectives pour l'aménagement". Rapport au Gouvernement, novembre 1973 (La Documentation Française). "Le littoral" in Prospectives n° 2, Janvier 1974 (Presses Universitaires de France).

croissance autre que celui qui s'était imposé depuis le dix-neuvième siècle dans les économies libérales ?

Comme toujours la véritable alerte n'est pas venue d'où on l'attendait : ni d'un sursaut moral devant le gaspillage des pays riches, ni de la pénurie physique de matières premières, ni non plus d'un développement insupportable des pollutions. Plus simplement des Etats généralement pauvres, sous-développés, ont entrepris de récupérer la maîtrise des gisements de matières premières que recèle leur territoire national et d'accroître la rente que tout propriétaire peut en attendre. Ce mouvement, malgré quelques secousses, est encore modéré. A considérer sur une longue période l'évolution de l'indice du prix des matières premières, il apparaît que la hausse rapide depuis 1970 n'a fait que retrouver le niveau des années 1900 ou 1920. Mais les économies industrielles consommaient, depuis la deuxième guerre notamment, des matières premières à un coût décroissant. Le phénomène n'est pas étranger à leur prospérité.

Le renversement de tendance contraint nos sociétés à de nouvelles mutations. Il s'agit d'en apprécier l'ampleur.

Deux hypothèses sont en gros retenues.

La première consiste à postuler que ces mutations touchant les systèmes de valeurs autant que les appareils de production débouchent nécessairement sur un bouleversement des uns et des autres ; elles exigeraient un nouveau mode de croissance. Selon ses croyances, ses convictions et son idéologie, on y met la fin de l'automobile et le retour à l'artisanat, la promotion des consommations collectives et l'élargissement de la consommation intérieure, ou le passage accéléré à la société post-industrielle et la priorité à la mise en valeur de la matière grise, aux activités tertiaires. Dans tous les cas, c'en est fini d'une certaine logique industrielle, comme moteur de développement.

La deuxième hypothèse retient des changements qui ressortissent plutôt à une adaptation de cette rationalité industrielle : mise en place, avec la recherche technologique et les investissements nécessaires, d'activités de substitution de ce qui vient à manquer ou à coûter trop cher pour être acheté en quantité suffisante ; développement des échanges avec les pays producteurs et, par conséquent, expansion des secteurs fournissant les moyens de production et les biens d'équipement dont ils ont besoin. Ce que le défaut de pétrole pourrait ôter de croissance, on y pourvoira largement par l'élargissement des programmes nucléaires, par la mise en œuvre de nouvelles sources énergétiques et par la vente d'usines pétrochimiques et de raffineries aux Etats producteurs. La rente pétrolière s'accroît ; elle est distribuée différemment ; dans les pays producteurs comme dans les pays consommateurs, elle sera massivement investie dans d'importants projets industriels. Après la société industrielle, la société super-industrielle.

Tandis que les discours prônent fréquemment et de tous bords l'invention de nouveaux modèles de croissance, il semble bien qu'en pratique on s'engage davantage sans transition vers un nouveau stade d'une industrialisation plus intensive et élargie à d'autres bénéficiaires.

II PROBLEMES INTERNATIONAUX

Une prospective de l'environnement international de la France s'est révélée le complément indispensable à une prospective de l'aménagement du territoire. Il en a été ainsi de l'environnement européen d'abord, entièrement lié à l'avenir régional, puis des firmes multinationales, principaux agents de l'investissement étranger en France. Plutôt que de rappeler le contenu de ces études, nous voudrions en indiquer ici le prolongement.

1 — Les scénarios européens

« Réflexions prospectives sur la structuration de l'espace européen » et « Images de l'Europe 2000 »

Les scénarios européens d'aménagement du territoire se sont attachés à décrire les avenir économiques et socio-politiques des différents pays membres de la Communauté Européenne, à envisager les chances de la Communauté dans les décennies qui viennent (1).

Le problème que nous nous posons est de savoir quelle organisation de l'espace dépendra de l'une ou de l'autre forme que prendra l'Europe, comment chacune des évolutions envisagées imprimera sa marque sur le sol même. Verrons-nous se créer une nouvelle organisation de l'espace radicalement différente de celle que nous connaissons en 1974 ou au contraire, les années 2000 nous permettront-elles de lire un espace stabilisé dont la structuration sera sensiblement la même qu'aujourd'hui, n'y voyant qu'une accentuation des tendances que nous percevons dès maintenant.

Dans une première approche, nous nous attacherons à dégager les grands

(1) Voir dans la collection Travaux et Recherches de Prospective, "Industries en Europe" et "Scénarios européens d'aménagement du territoire", nos 46 et 47, déjà cités.

facteurs qui ont jusqu'à présent été déterminants dans la structuration de l'espace et nous tenterons, par la méthode prospective, de voir ceux de ces facteurs dont l'importance s'avèrera déterminante dans l'avenir.

La question posée est celle du passage d'une prospective économique et socio-politique à une prospective spatiale. Il ne s'agit pas là d'un retour aux errances et aux simplifications abusives du déterminisme géographique. Pour nous, la prospective socio-politique est une base indispensable, déterminante, pour toute réflexion sur l'évolution de l'espace. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut comprendre et approcher les mécanismes économiques et politiques de l'Europe, d'hier à 2000, sans prendre en compte les spécificités de l'évolution spatiale.

Sans entrer dans le débat théorique qui oppose ceux qui considèrent l'espace comme n'existant pas (même en tant que moment spécifique d'une évolution globale) et ceux qui persistent à se cramponner au vieux déterminisme physique, rappelons brièvement notre position à ce sujet. Pour nous, l'espace est un produit social, et en même temps un moyen de reproduction sociale.

En premier lieu, il faut donc, de notre point de vue, étudier les conditions de production de l'espace. L'étude des mécanismes socio-politiques est alors primordiale, et les procédures, les projets de l'aménagement font partie intégrante de cette étude, comme le prouvent les scénarios européens d'aménagement du territoire (1).

En second lieu, il est nécessaire d'étudier l'action en retour de l'espace sur les mécanismes économiques, politiques et sociaux qui l'engendrent. Cette action en retour de l'espace ne dépend pas uniquement de l'évolution sociale et politique, elle présente des caractéristiques propres dues à une certaine autonomie de l'espace dans le mécanisme général de l'évolution sociale. La structuration de l'espace obéit, pourrait-on dire, à un temps propre, elle introduit des freins ou au contraire accuse certains processus.

C'est pourquoi, au-delà des mécanismes socio-économiques généraux déterminant l'avenir politique à long terme de l'Europe Occidentale, nous avons, dans le cadre des travaux préparatoires aux scénarios européens, étudié ou fait étudier des aspects propres à la structuration de l'espace. Ces travaux feront prochainement l'objet d'une publication faisant le point sur la réflexion en la matière et présentant des éléments d'analyse dans trois domaines :

– *l'histoire des espaces nationaux européens*

L'Europe de demain se construit en effet sur des espaces nationaux profondément marqués par l'homme et organisés de manière fort

(1) "Scénarios européens d'aménagement du territoire", déjà cité.

différente suivant l'évolution spécifique des peuples, des nations. Nous nous trouvons devant des « formations spatiales » correspondant aux différentes formations sociales. L'étude de l'histoire de ces formations socio-spatiales et de leurs particularités s'avère indispensable pour évaluer les atouts et les obstacles à une nouvelle organisation de l'Europe.

– *les facteurs technologiques influant sur l'organisation de l'espace*

Certes, l'innovation technologique est subordonnée à l'évolution sociale et politique, il n'en reste pas moins qu'à un moment donné les possibilités techniques de transmettre l'information, de transporter les marchandises, ou encore d'extraire des matières premières ou de produire des denrées alimentaires modifient de manière spectaculaire l'occupation du sol. La production de l'énergie, l'agriculture, le système transport et les télécommunications par exemple, doivent donc être étudiés dans leurs possibilités d'évolution.

– *le mode de reproduction sociale à l'échelle européenne*

L'étude des espaces nationaux intègre celle de la reproduction sociale propre à chaque formation sociale. Mais faire de la prospective, c'est se situer « au loin » dans le temps. Or, l'Europe, unifiée ou non, verra à l'avenir s'instaurer un ou des modes de reproduction nouveaux. Nous devons donc analyser à l'heure actuelle les tendances révélatrices de l'émergence de modes de reproduction sociaux nouveaux et formuler des hypothèses théoriques vis-à-vis de l'évolution globale du système.

Cette approche conduit à prendre en compte de grandes hypothèses explicatives de l'évolution de l'Europe :

- Europe maritime et Europe continentale à la suite de travaux de l'école historique française,
- Europe du Nord et Europe latine, thème déjà abordé par le SESAME;

Deux aspects « sectoriels » de la reproduction sociale : l'urbanisation et le tourisme, seront retenus comme particulièrement significatifs. Les « Réflexions prospectives sur la structuration de l'espace européen » en cours d'élaboration constitueront une étape intermédiaire et aboutiront à l'élaboration d'images de l'Europe en l'an 2000.

Il ne s'agit en aucun cas d'élaborer un super schéma d'aménagement du territoire à l'échelle continentale, mais de visualiser les principales tendances qui, suivant les différents scénarios d'aménagement du territoire étudiés par le SESAME, domineront l'organisation de l'espace concret.

Ces images présentent à notre avis deux intérêts. Elles constituent une étape dans la réflexion prospective et doivent permettre de provoquer et de sous-tendre le débat sur les articulations plus complexes et plus abstraites de l'économie et du politique.

L'élaboration « d'images » permettra en outre de réfléchir aux mécanismes de structuration de l'espace. Il s'agit là d'un domaine difficile, assez peu exploré à l'heure actuelle, mais de première importance pour une meilleure intervention en matière d'aménagement physique et social.

2 – Les firmes multinationales

Dans le domaine des firmes multinationales, les travaux engagés par le SESAME sont en voie d'achèvement. Rappelons brièvement les phases dans lesquelles ils se sont déroulés et, pour ceux qui ne sont pas conclus, faisons le point.

– La première phase, exploratoire, a donné lieu à la publication d'un numéro de Travaux et Recherches de Prospective. Cette phase avait essentiellement pour objet de mieux cerner les fondements du développement des firmes multinationales, les conséquences de ce développement tant sur le pays origine des investissements que sur les pays investis.

– La seconde phase a porté sur les études sectorielles ainsi que sur l'étude des relations entre développement de la multinationalisation de la production et évolution de l'environnement international.

Les secteurs retenus ont été la chimie, l'agro-alimentaire et les fibres synthétiques.

La chimie présente des caractères de multinationalisation très poussés, elle a un rôle structurant très important à la fois sur l'espace et sur les autres secteurs industriels ; enfin, très dépendante des ressources en hydrocarbures, l'étude prospective de son développement dans le temps et l'espace est particulièrement utile et intéressante.

Le secteur de l'industrie agro-alimentaire, qui a fait l'objet d'étude réalisée par l'Omnium Agro-Alimentaire, a été retenu en raison de la poussée récente des investissements qui s'y réalisent, en France, surtout par les Britanniques et les Américains. En outre, ces investissements ont un effet décisif sur la transformation du secteur agricole et donc, en définitive, sur la modernisation des structures économiques d'un pays comme la France.

La branche des fibres synthétiques est étudiée dans le cadre des travaux prospectifs sur le Bassin méditerranéen. Les nouvelles tendances à la localisation d'unités de production de cette branche peuvent en effet révéler la réalité des chances de l'industrialisation de la façade, l'émergence d'un nouvel espace de production moderne qui pourrait, à terme, concurrencer l'espace de l'Europe du Nord, les chances de succès d'une politique de coopération avec les pays producteurs d'hydrocarbures.

Ces trois études sectorielles seront achevées en avril 1974 et donneront lieu à une publication dans la collection Travaux et Recherches de Prospective.

— La dernière phase des travaux sur les firmes multinationales s'est faite en collaboration avec la DATAR et le MDIS, dans le cadre de l'élaboration du livre blanc sur les investissements étrangers.

La contribution du SESAME à ce livre blanc a consisté en une ébauche de comparaison des investissements étrangers avec des investissements français. Cette comparaison s'est d'abord faite à un niveau statistique à partir du recensement du MDIS. Elle a essentiellement porté sur les répartitions régionale, sectorielle et par pays, de contrôles de la main-d'œuvre et des investissements.

Les études effectuées par la SOFDI sur les rapports des missions régionales et par la Société Booz-Allen sur les effets régionaux des investissements étrangers ont enrichi le bilan des investissements étrangers. Néanmoins, ce bilan ne peut être considéré comme complet. Certains aspects en sont en effet encore absents : tout d'abord, à un niveau presque sociologique et souvent subjectif (mais dont la réalité est un fait objectif avec lequel il faut compter), les réactions à l'implantation et à la croissance de firmes multinationales de divers segments de la population venant de la main-d'œuvre employée bien sûr, mais également des notables ainsi que des industriels français.

En second lieu, il est utile de parfaire le bilan, qui ne porte jusqu'ici que sur la répartition des investissements au cours d'une année (1971) et le volume global de main-d'œuvre, par une analyse de la structure de qualification de cette main-d'œuvre. Cette analyse, basée sur un couplage effectué par le MDIS du fichier des investissements étrangers avec celui de la structure des emplois, doit essentiellement contribuer à évaluer le rôle et le poids des firmes multinationales dans l'accentuation de la division internationale du travail. Cette analyse, qui rejoint d'autres études entreprises par le SESAME dans le domaine de la prospective de l'environnement international, sera effectuée dans le courant de l'année 1974.

3 — La décennie 1970-1980 : une période de transition

Les travaux de prospective internationale du SESAME ont permis de définir les grandes lignes de deux environnements internationaux contrastés : un monde à deux blocs et un monde multipolaire. Ils sont prolongés par un essai de définition de la place de la France et de ses régions dans la division internationale du travail, dans chacun de ces environnements (1).

(1) « La place de la France dans la division internationale du travail », étude en cours. (Laboratoire de Conjoncture et de Prospective, Société A.C.T.).

Mais ils ont aussi permis de caractériser la nature de la période que nous traversons : une transition entre l'ordre international de l'après-guerre et un nouvel ordre à définir. L'importance de cette transition conduit à penser que les tendances contradictoires qui se sont fait jour depuis la fin des années soixante continueront de se manifester jusqu'à la fin de la décennie. C'est dire qu'il ne faut pas surestimer la signification de tel ou tel événement conjoncturel. Les difficultés que connaît aujourd'hui la construction européenne peuvent être aussi bien surmontées que semblent l'être aujourd'hui celles qu'a connues l'économie américaine. De fait, plusieurs incertitudes subsistent : la gravité de la récession américaine, la réalité d'une mise en valeur rapide des ressources énergétiques aux Etats-Unis, les modifications politiques en Europe, la solidité d'une entente entre les deux super-grands, l'ampleur des politiques d'industrialisation des pays qui s'engagent sur la voie du développement. Si la politique française au cours de cette période de transition ne peut encore être définie avec précision, il est clair qu'elle impliquera une révision de ses relations avec les autres pays développés et l'ouverture d'un nouveau dialogue avec le Tiers-Monde. Il en résultera des conséquences importantes sur l'espace français. Pour ne citer qu'un exemple, une modification de la structure des exportations par pays de destination entraîne une modification de la structure des exportations par secteurs, et donc par régions d'origine. Plus encore, le développement rapide d'industries de transformation dans les pays du Tiers-Monde bouleverse les tendances des localisations au sein du territoire français.

L'influence de l'évolution de l'environnement international sur celle de l'espace français se manifeste d'ailleurs par des canaux multiples. L'objet de ce domaine d'étude est d'en tracer les plus directs, mais aussi de fournir un cadrage aux divers travaux du SESAME contribuant à une prospective de l'espace français. Les scénarios à long terme de l'environnement international et leurs conséquences spatiales ayant fait l'objet d'une réflexion préalable, il convient maintenant de se pencher en particulier sur les nouveaux interlocuteurs et les nouveaux dialogues qui doivent marquer la période de transition entre deux types d'ordre international.

4 — Les nouveaux interlocuteurs de la France

Il s'agit en premier lieu des pays producteurs de pétrole, mais aussi du reste du Tiers-Monde. De fait, la crise pétrolière a eu pour conséquence de privilégier les pays du Moyen-Orient. Des relations instaurées avec eux dépendra l'évolution des rapports entre la France et les pays développés.

Ce renversement des déterminations impose une nouvelle lecture de l'état actuel des relations entre la France et le Tiers-Monde qui permettent de déboucher sur une analyse prospective.

Cette lecture se doit d'être d'abord économique. Le rôle du Tiers-Monde dans les exportations françaises, les investissements français dans le Tiers-Monde, les importations de matières premières de main-d'œuvre, de certains produits manufacturés en sont des thèmes privilégiés. Il apparaît alors clairement qu'il est indispensable de distinguer au sein du Tiers-Monde des zones dont les relations économiques avec la France sont et seront dans l'avenir fortement différenciées : pays producteurs de pétrole, pays producteurs de matières premières stratégiques dont les prix peuvent suivre l'évolution de ceux du pétrole, pays du Tiers-Monde en voie d'industrialisation et pays de ce que l'on appelle aujourd'hui le Quart-Monde.

Mais cette lecture prospective des relations entre la France et le Tiers-Monde ne peut être exclusivement économique, politique et militaire, elle se doit de distinguer les zones où l'influence française est dominante des zones où elle n'est que secondaire.

Il est aussi indispensable de tenir compte de la dynamique propre des sociétés du Tiers-Monde dans cette période de transition. Elle sera en effet déterminante, et en particulier pour les pays qui sont aujourd'hui au début d'une phase d'accumulation nationale intense. Toute prospective qui présupposerait une structure politique et sociale invariable dans ces pays ne peut qu'être erronée.

L'analyse prospective des nouvelles relations entre la France et le Tiers-Monde doit permettre de répondre à des interrogations cruciales quant à la réalité des débouchés qu'ils offrent, les restructurations de l'appareil industriel nécessaires pour la satisfaire. Cette analyse doit aussi permettre de définir les nouvelles modalités du dialogue entre la France et les pays développés au cours de la période de transition pendant laquelle continueront à se manifester les tendances contradictoires et porteuses d'un monde à deux blocs ou d'un monde multipolaire.

La consolidation conjoncturelle de l'hégémonie américaine est politique et militaire, mais aussi technologique et économique. En particulier, elle doit conduire à une pénétration accrue des investissements américains en Europe. Ces investissements doivent jouer un rôle important dans l'équilibre de la balance des paiements et de l'emploi dans les pays européens, et en particulier si ces pays s'appêtent à effectuer des investissements importants dans le Tiers-Monde. Néanmoins, il faut aussi souligner qu'ils auront tendance à s'orienter vers les secteurs les plus dynamiques, et en particulier ceux qui doivent permettre de développer les exportations vers le Tiers-Monde.

C'est là un danger, car la réalité d'un nouveau dialogue entre la France et le Tiers-Monde repose sur la capacité de ses entreprises à proposer directement des équipements industriels originaux et adaptés aux besoins

de ces pays. Si ce dialogue s'instaure essentiellement entre les pays du Tiers-Monde et les filiales françaises d'entreprises américaines, il perdra de sa substance et sera remplacé par des rapports directs entre les pays du Tiers-Monde et les maisons mères de ces filiales.

Il est donc crucial de poser en termes nouveaux le problème des critères de sélection des propositions d'implantations étrangères en France. De fait, on peut penser que la protection des secteurs sensibles, qui doivent croître dans les régions françaises les plus développées, n'est pas contradictoire avec l'orientation des investissements étrangers dans les régions prioritaires du point de vue de l'aménagement du territoire.

Mais en tout état de cause, il est indispensable de se référer aux expériences étrangères récentes de contrôle des investissements étrangers. De ce point de vue, les problèmes posés par la pénétration étrangère au Canada sont riches d'enseignements. Bien entendu, les situations canadienne et française sont à bien des égards différentes, ne fut-ce que par le poids global de l'investissement étranger, beaucoup plus fort au Canada qu'en France. Néanmoins ces situations sont plus comparables si l'on considère les secteurs de pointe, et elles peuvent encore se rapprocher.

Surtout, deux problèmes particuliers se posent à des degrés divers mais d'une manière analogue.

Il s'agit en premier lieu de l'équilibre entre investisseurs étrangers de nationalités différentes auquel le Canada a consacré des efforts importants au cours de ces dernières années, même s'ils n'ont pas toujours été couronnés de succès. Il s'agit ainsi du rôle de carrefour que le Canada est amené à jouer du fait de sa position internationale. Le Canada s'avère de plus en plus être une plate-forme de transition pour les investissements américains et japonais dans le Tiers-Monde. Les investisseurs américains et japonais entendent ainsi tirer avantage des relations politiques particulières qu'entretient le Canada avec le Tiers-Monde. La France pouvant être amenée à jouer également, au moins de manière partielle, ce rôle de plate-forme, il est important d'analyser les avantages et inconvénients qui sont propres à ce rôle en se référant à l'exemple canadien, et de tirer les leçons des échecs et des succès.

L'examen de la situation canadienne pourra être complété par l'étude d'autres exemples.

L'avenir des relations internationales de la France dans le monde apparaît essentiellement déterminé par la nature de ses nouvelles relations avec le Tiers-Monde et par sa capacité à préserver une position originale au cours d'une période de transition.

Dans la perspective d'un essoufflement — sinon d'un éclatement — de la construction européenne, on devrait étudier plus au fond les éléments de la solidarité des pays de l'Europe latine entre lesquels la géographie, l'histoire sociale et culturelle et, avec des décalages de temps, économique, créent des rapprochements objectifs. A l'heure actuelle, la cohésion de l'Europe latine semble relever de l'utopie. Néanmoins, elle est un élément indispensable d'une politique méditerranéenne active. Plus encore, à l'avenir, un renforcement des relations entre l'Europe du Nord et les Etats-Unis peut entraîner une convergence nouvelle d'intérêts au sein de l'Europe latine et une réorganisation du Bassin méditerranéen. C'est cette convergence qu'on se doit d'explorer plus avant.

III

L'EVOLUTION SOCIALE

1 — Les scénarios de prospective sociale

La première phase de l'étude (1972-1973) a consisté aussi bien pour le SESAME que pour divers organismes ou personnalités consultés à couvrir par des études sectorielles (1) une partie du large champ du domaine social. La seconde phase qui devra s'achever en octobre 1974 consistera dans un effort de synthèse et de réflexion prospectives portant sur les relations professionnelles et les conditions de travail ; elle nous conduira au déroulement de plusieurs avenir possibles : scénario d'une société conflictuelle, scénario d'une société contractuelle, scénario d'une société consensuelle. L'analyse prospective des relations professionnelles et des conditions de travail durant les deux prochaines décennies implique une attitude plus globale que la simple prise en compte des rapports sociaux et des conditions de vie sur le lieu de travail. Nécessairement nous sommes conduits à appréhender l'ensemble des rapports de production : conditions de la reproduction de la force de travail, environnement socio-économique et socio-culturel. Une des hypothèses qui nous sert de référence est que la conscience ou les croyances des acteurs sociaux (agents individuels ou collectifs) sont en général déterminées par leur situation matérielle et guidées par des projets qui transcendent la réalité immédiate.

(1) **Contrat passé durant l'année 1971-1972.**

Pratique contractuelle et conflits du travail CREDOC.

Contrats passés par le SESAME durant l'année 1973-1974.

- Travail féminin et changement social, CNRS.
- Les conséquences du progrès technique et de l'automatisation sur la structure des qualifications, CSU.
- Décentralisation et conflits du travail, CNRS.
- Syndicats et firmes multinationales. J.-P. Lavieq (Dauphine).
- Les jeunes et la société industrielle, ISST.
- L'évolution du statut et du rôle des cadres et les transformations de la société française, Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Ceci nécessite pour nous de mener une analyse poussée de la base économique nationale et de l'environnement politique et économique international (voir chapitre II, le domaine international).

Nos scénarios se déroulent sur une période durant laquelle des forces sociales poursuivent un projet politique et social de mutation industrielle rapide vers une société industrielle avancée, qui bouleverse ou porte atteinte à des systèmes de valeurs, des processus de régulation, des intérêts ou des situations acquises. Corrélativement, et parfois avec des décalages dans le temps, se manifestent et s'organisent des résistances de groupes sociaux situés hors de la pente logique de ce système (fractions archaïques de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, couches salariales victimes des restructurations, mais aussi, avec la pénétration de nouvelles formes d'organisation de travail, la transformation des statuts sociaux jusqu'alors à l'abri du changement...). Les instances politiques doivent constamment « négocier » les termes de la disparition ou de la modernisation de ces groupes, mais, par-delà les obstacles rencontrés, la volonté d'« impératif industriel » sera maintenue (seules de trop grandes difficultés peuvent en affecter le rythme ou les modalités).

Une approche fondée sur un postulat par trop entaché d'économisme ne pourrait pas rendre compte des avenir que nous prétendons esquisser, notre thème de réflexion implique nécessairement la prise en compte des idéologies et du politique.

Ces idéologies peuvent être soit diffuses (1), soit portées par des organisations. On ne manquera pas aussi de tenter d'apprécier le rôle conservateur des « survivances » ou la cristallisation des idéologies : les systèmes de valeur se perpétuant au-delà des phénomènes objectifs qui les ont fait naître, de nouvelles idéologies, parallèlement mais cette fois dans un sens opposé, peuvent être portées par des groupes sociaux ou politiques ne possédant pas une assise large dans le processus de production ou dans le système des forces politiques. On portera donc une attention particulière sur elles, car elles peuvent constituer pour l'avenir des éléments très importants. Nous nous interrogerons donc sur la crise du monde industriel, l'attitude face au travail et plus particulièrement face au travail industriel, l'écologie, l'émergence des idées anti-autoritaires, la pénétration de l'idéologie technocratique, l'influence du marxisme dans la société. Par ailleurs et sans nous étendre trop en avant sur ce point, nous affirmons aussi le postulat de l'autonomie relative du système politique par

(1) On peut s'inspirer, sans en tirer les mêmes conclusions, du processus maintes fois analysé sur le XVIII^e siècle, à savoir sous un fond de lente ascension d'une couche sociale, dans un premier temps rôle des "intellectuels organiques" (individuels ou en petits cercles), pénétration de leurs idées par divers canaux, intériorisation par le corps social de certains principes critiques (contre un type de légitimité sociale et politique), puis caractère opératoire en 1789 et durant les années suivantes.

rapport aux situations et aux forces économiques (problème de la latitude d'action des décideurs politiques).

Les scénarios doivent également être éclairés (au moins implicitement) par une approche historique. Il sera donc nécessaire d'en présenter au préalable quelques éléments sous forme d'une rapide fresque des relations sociales en France depuis un siècle. Par ailleurs, toute personne faisant œuvre de prospective ressent des appréhensions à l'idée de dérouler des scénarios en partant d'une base (quantitative et qualitative) où il a sélectionné les éléments qui lui semblent dynamiques ou statiques ; aussi bien pour relativiser le futur, convient-il de se reporter deux décennies en arrière et donc de réaliser une coupe, par exemple en 1954, où l'on décrirait d'une manière rapide la situation des rapports sociaux à cette date. Cette démarche peut surprendre mais elle s'avèrera sans aucun doute stimulante à la condition évidente de ne pas projeter d'une manière linéaire et mécanique les changements ou les permanences que l'on aura décelés entre 1954 et 1973. En effet, de même que nous éviterons les pièges de l'économisme, il nous faudra aussi faire preuve d'imagination créatrice (sans tomber dans le sensationnel) pour faire surgir dans les deux décennies futures les phénomènes de rupture ou de discontinuité que l'Histoire nous enseigne. Ces ruptures ou ces discontinuités peuvent naturellement jouer dans plusieurs sens ; rappelons pour mémoire que la Suède connaissait avant la Convention de Saltsjöbaden (1938) des relations sociales très conflictuelles. *A contrario*, la « paix industrielle » instaurée depuis un quart de siècle peut, dans les années à venir, ne pas se perpétuer.

Aspects généraux du cadre socio-politique des scénarios

Nous situerons le déroulement des scénarios dans la tendance générale du projet social que nous avons esquissé antérieurement, nous le préciserons dans une large introduction qui servira de fondement aux scénarios. Aussi nous interrogerons-nous sur la *modernisation du capitalisme français* durant les vingt dernières années (politique industrielle et mutation de l'appareil productif, mutations de l'appareil commercial et transformations socio-économiques de l'espace français) et sur les *évolutions internes de la population active* (rapport entre population active et population totale, salarisation de la société, tertiarisation de la société, travailleurs immigrés, évolution des qualifications, du travail féminin, etc.). Les lignes d'évolution passée des composantes de la population active étant reconstituées, nous devons, pour faire œuvre de prospective, tenter une approche variée (même sommaire) comprenant l'*environnement international* (notamment pays d'émigration-pays d'immigration de main-d'œuvre), *l'évolution de l'appareil productif français, la division internationale du travail* (voir chapitre II : problèmes internationaux), *les innovations technologiques* (degré d'automatisation). Prenons par exemple l'hypothèse d'une insuffisance quantitative de la main-d'œuvre immigrée (si difficultés avec les pays d'origine), quelle pourrait être l'attitude des instances politiques et

patronales ? accentuer la mécanisation ou l'automatisation dans certaines branches, accélérer l'arrivée des femmes sur le marché de l'emploi, voire modifier la législation leur interdisant le travail de nuit, accélérer l'exode rural, abaisser l'âge de scolarisation obligatoire, lancer une campagne de revalorisation du travail manuel, modifier la hiérarchie des salaires, diminuer le temps de travail pour les tâches les plus pénibles ?

Naturellement et l'actualité la plus immédiate nous y invite, nous devons réfléchir sur les conséquences d'une modification du taux de croissance ou de nouveaux modèles de croissance consécutifs au renchérissement du prix des matières premières et à des crises économiques ou monétaires.

Un raisonnement sur vingt ans dans le cadre du régime socio-politique actuel contredirait une des exigences que nous avons formulées, aussi tiendrons-nous compte, dans le déroulement des scénarios (sous forme d'incise plus que de scénarios autonomes) de deux situations possibles : l'arrivée au pouvoir des forces de gauche ou le durcissement politique du régime pour faire face à une situation internationale ou interne difficile.

— ***Scénario de la société conflictuelle***

Nous tenterons de repérer les facteurs d'insatisfactions ou de tensions dans la société, en un mot les diverses formes de résistances au changement (1). Le regard prospectif dans le cadre d'un scénario du « statu quo » n'implique pas la concentration des dysfonctions actuelles du système et leur reproduction terme à terme dans le laps de temps que nous nous sommes assigné. En effet, de nouveaux problèmes émergeront nécessairement, des formes nouvelles de problèmes anciens apparaîtront, des attitudes et des comportements dont certains croyaient percevoir l'adéquation à la société industrielle peuvent n'être, en fait, qu'accumulation de frustrations intériorisées mais qui sourdent et ne demandent qu'à trouver des exutoires. En bref, la notion de *statu quo* renvoie plus à la pérennité du caractère conflictuel de notre société (sous une forme plus ou moins aiguë) qu'au maintien des mêmes types de conflit ou de la même société.

— ***Scénario de la société consensuelle***

Il se veut l'antithèse du premier scénario. Par « société consensuelle », nous entendons une société dans laquelle s'affirmerait, s'enracinerait un accord implicite, voire inconscient sur l'essentiel des fondements et des finalités qui la régissent. L'analyse n'est pas neuve, elle a même triomphé dans les années cinquante et depuis elle a conservé ses partisans ; on a

(1) Nous nous efforcerons d'illustrer nos raisonnements, dans la mesure du possible par des comparaisons avec les autres sociétés occidentales. En effet, seul un éclairage comparatif pourra mettre en relief ou relativiser tel ou tel trait de notre culture politique et sociale nationale. Par exemple, il est patent que depuis quelques années, les autres Etats européens manifestent des symptômes de "crise" dans les relations entre partenaires sociaux. Ont-elles les mêmes origines ? Les modes de régulation ou d'expression sont-elles les mêmes ? Quelles en seront les issues ?

parlé alors de l'« apaisement des idéologies », voire de « la fin des idéologies », puis le thème de la « dépolitisation » des sociétés industrielles s'est imposé pendant un temps ; il faut encore préciser le support idéologique de ce scénario en soulignant l'affirmation de certains courants des idées technocratiques ; celles-ci constituent en effet un rempart ferme à la pénétration des diverses formes d'idéologie de « refus ». La pensée technocratique n'est pas monolithique, certains tiennent pour une intégration plus rapide de la couche salariale agrémentée de concessions de la part de l'Etat et de la direction des entreprises, pour une solution plus radicale des problèmes sociaux, de l'urbanisme et des équipements collectifs. De même, ils voudraient parvenir à une intégration sociale par la négociation avec les syndicats ouvriers auxquels ils veulent offrir des responsabilités dans le système ; d'autres, au contraire, veulent préserver le mode de gouvernement des entreprises, se refusent à un taux de croissance rapide des salaires et cherchent à briser les syndicats ou à les isoler.

Nous retiendrons ici l'hypothèse de l'affirmation du deuxième terme de l'alternative : elle mène à une forme de paix sociale de contrainte, de relative apathie et corrélativement d'absence de participation authentique. Globalement une large fraction de la classe ouvrière est alors pratiquement intégrée et partage le système de valeurs dominant, elle rejoint lentement puis se fond dans la vaste catégorie des couches moyennes ; le système réussit à faire partager par une masse croissante de travailleurs l'idée d'une évolution progressive de leur condition de travail et des avantages sociaux qu'ils retirent de la perpétuation du système. L'aile moderniste du patronat plus tournée vers des formes participatives et ayant le souci d'une amélioration profonde des conditions de travail ne réussit pas à s'imposer, l'idéologie de la hiérarchie, de l'autorité et de la division sociale et technique du travail se maintient. Les exigences de concurrence internationale conjuguées avec la volonté de ne pas imposer une modernisation trop rapide de notre appareil de production et de distribution empêche un progrès social réel ; les branches ou les firmes dynamiques de notre économie ne peuvent massivement libérer les salaires par crainte des effets sur des secteurs plus archaïques dans le cadre d'une même branche ou d'un même espace. Les syndicats et les forces d'opposition « s'installent » dans le système, tout en refusant d'y partager des responsabilités. Leur volonté (à terme) de « contrôle social » des différents secteurs de la société leur fait remplir d'une manière plus ou moins latente une fonction de stabilisation et de légitimation du système. Des minorités, parfois très actives, s'installeront à la marge du système sans parvenir à le remettre en cause ou à l'impulser directement ; elles formeront la mauvaise conscience d'une société avide de bien-être et d'opulence ; certaines de leurs idées seront reprises, mais sous une forme aplaniée. La société industrielle avancée se sera imposée (non sans quelque résistance), elle aura investi toutes les activités et pratiquement tous les

espaces, elle aura imposé ses valeurs (société de consommation) et un mode de régulation sociale non démocratique.

— *Scénario de la société contractuelle*

Pour certains, il faut plus que jamais mettre la société contractuelle au service de son objectif initial : l'élaboration d'une nouvelle société, sans quoi les appels à la solidarité nationale ne seront que de vaines incantations. La politique contractuelle n'est pas un objectif en soi, ce n'est qu'un élément d'une stratégie pour créer un véritable système de relations industrielles. Un système qui doit répondre à trois impératifs : d'abord exprimer à tout moment les aspirations réelles des travailleurs et les préoccupations des chefs d'entreprise, ensuite permettre à ces préoccupations et à ces aspirations de s'affronter à travers la négociation pour aboutir à des accords, sans toutefois exclure le recours au conflit, enfin, troisième impératif, engendrer le progrès social. Dans cette société la grève fait partie des aléas et des nécessités de l'existence collective. Elle restera toujours pour les syndicats un des principaux moyens de pression. Dans certains cas, elle est même nécessaire pour réparer une erreur d'appréciation ou pour amener l'un des partenaires à une plus juste appréciation de ce que peut faire l'autre. Autrement dit, un système de relations professionnelles se conçoit à travers les tensions dont la plupart se résolvent par le dialogue et par l'accord, mais dont certaines ont besoin de s'exprimer ouvertement pour que la société en prenne conscience. Un bon système de relations professionnelles renforce le syndicalisme et peut les aider à trouver un juste équilibre.

Mais il y a des « obstacles » à cette politique, les chefs d'entreprises raisonnent à court terme, et pour le plus grand nombre ils entendent rester maîtres de leur stratégie sociale. Les entreprises françaises n'ont pas fait dans le domaine de la gestion du personnel le centième des progrès qu'elles ont faits en matière de gestion économique. L'une des grandes données de l'avenir réside dans le fait que les hommes n'accepteront pas que la vie privée bénéficie plus ou moins des avantages de la croissance, alors que la vie de travail demeurera aussi difficile. Un tel système de relations sociales n'a pas pour objectif secret d'intégrer un camp à l'autre. Il a pour raison d'être la discussion, le débat, parce que, même si on est différent, on a pour obligation de vivre ensemble ; la tentative de créer un système de relations professionnelles en France est inséparable d'une volonté de démocratisation de la société.

2 — Formes et conséquences de la tertiarisation

Le système d'étude élaboré par le SESAME et consacré à la croissance des activités tertiaires a donné lieu en février 1974 à la publication d'un numéro de la collection Travaux et Recherches de Prospective intitulé « Questions à la société tertiaire ». Ce numéro est certes un bilan des études

entreprises, mais son titre indique qu'il est également une invitation à approfondir non seulement l'analyse des mécanismes de développement des activités tertiaires mais encore les conséquences de ce développement sur la transformation des structures de production et des formations sociales y compris dans leur composante spatiale.

A divers titres, la première phase des travaux sur le secteur tertiaire a révélé la liaison entre forme de croissance tertiaire et développement socio-économique. Le texte sur « la tertiarisation de la société » met cette liaison en évidence sur le plan international, l'étude sur « l'analyse de l'évolution spatialisée du secteur tertiaire » au niveau régional et celle sur les mécanismes de décentralisation examinent cette liaison du point de vue de l'entreprise secondaire ou tertiaire qui décentralise un établissement tertiaire.

Ces travaux achevés, il importe d'aller au-delà du constat en essayant de répondre aux questions qu'il soulève. C'est l'objet de trois études prévues en 1974.

a) Dans les sociétés industrielles avancées, la croissance des activités tertiaires traduit plusieurs nécessités :

Tout d'abord, elle doit répondre aux besoins d'une population dont la part des revenus consacrés aux biens durables diminue ou bénéficie de services collectifs, quelle que soit la manière, privatisée ou collective, dont la prestation de ces services est assurée.

En second lieu, la base industrielle, dans son développement se heurte à des forces contraires engendrées par les modes du développement lui-même : concurrence accrue, saturation des marchés, surproduction, déséquilibres et conflits sociaux. La croissance des activités tertiaires, dans les domaines de l'innovation, de l'organisation et du financement de la production, est l'un des moyens de surmonter les problèmes que rencontre le système industriel pour se développer.

Cette croissance apparaît donc ici essentiellement comme un mode de régulation dans les sociétés industrielles libérales. Régulation sociale en ce qui concerne le développement des services collectifs, économique en ce qui concerne sa complémentarité de plus en plus grande à l'égard de la sphère productive proprement dite. Mais cette régularisation dépend des caractéristiques spécifiques de l'organisation socio-économique dans laquelle elle s'opère : doit-elle ménager certaines couches sociales ? peut-elle accentuer le processus de division du travail ? peut-elle tolérer un transfert de ressources substantiel du secteur productif au secteur improductif ? conduit-elle à renforcer une organisation de l'espace basée sur des relations de dépendance ?

L'analyse proposée doit pouvoir apporter des réponses à de telles questions en les posant dans le cadre particulier de la société française. Elle doit mettre en évidence, dans ce cadre, le processus de régulation que représente la croissance de certaines activités tertiaires au niveau global et dans certains secteurs ou même d'entreprises, processus qui agit sur un secteur productif en cours de restructuration, de modernisation et de réorganisation spatiale.

b) Si l'on peut concevoir la croissance de certaines activités tertiaires (services collectifs et activités organiquement liées au processus de production) comme un processus de régulation d'ensemble de l'organisation socio-économique libérale, les diverses formes de la division du travail représentent sans doute les aspects les plus importants de cette régulation.

Le thème « tertiarisation et division du travail » avait déjà été envisagé au programme du SESAME 1973, car les travaux engagés sur l'évolution spatialisée du tertiaire ainsi que sur les mécanismes de décentralisation révélaient déjà la pertinence du concept de division du travail pour comprendre la transformation de la nature et de la répartition spatiale des activités économiques, en particulier de celles qui relèvent du secteur tertiaire.

L'évolution du profil tertiaire (en croissance) des régions françaises témoigne du bien-fondé d'un tel cadre d'analyse. Rappelons en effet que la tertiarisation s'accompagne d'une accentuation de la division du travail sur plusieurs plans :

— sur le plan « fonctionnel », puisque dans le processus innovation-production-consommation les activités de gestion économique tendent à jouer un rôle plus important, la compétition entre entreprises se faisant de moins en moins au niveau de la production proprement dite et davantage en amont (recherche, financement, organisation) ou en aval (marketing, publicité) ;

— sur le plan social, puisque la croissance des activités tertiaires s'accompagne d'une modification de la composition sociale des travailleurs qui y sont employés. C'est ainsi qu'on assiste à la fois à une prolétarianisation d'employés peu qualifiés aussi bien qu'à la croissance relative (en nombre et en importance) des cadres. La présence prééminente des femmes sur le marché de l'emploi tertiaire est un autre aspect de cette division sociale ;

— sur le plan spatial enfin, puisque les activités tertiaires ne se localisent pas de façon indifférenciées sur le territoire. Celles qui sont banales tendent à être de plus en plus dissociées y compris sur le plan physique des

autres activités de l'entreprise pour mettre à profit des salaires et un coût foncier moins élevés que ceux qui prévalent dans les zones développées. Les activités tertiaires supérieures quant à elles remplacent les activités industrielles qui se délocalisent et perpétuent les inégalités, voire les rapports de domination entre régions ainsi que la valorisation foncière des zones développées.

Division technique ou fonctionnelle, division sociale et division spatiale du travail ne sont manifestement pas indépendantes. Il n'en est pour preuve que les stratégies de développement et de localisation des grandes entreprises. La division technique permet une organisation de la production par unités plus petites qu'auparavant en même temps qu'elle favorise la création et le développement de fonctions et donc d'entreprises tertiaires autonomes ou d'établissements tertiaires dissociés. Cette réorganisation technique et fonctionnelle accentue la division sociale que manifeste l'élargissement de l'éventail des qualifications parmi les travailleurs du tertiaire. Divisions technique, fonctionnelle et sociale se cristallisent enfin sur l'espace (division spatiale) dans la mesure où le développement qualitatif du tertiaire dans les régions est différencié et ressortit à la place que ces régions occupent dans le développement économique d'ensemble ainsi qu'à un processus de régulation interne à la région.

Dans le cadre de l'étude sur la division du travail on est ainsi amené à se pencher plus particulièrement sur deux points :

– *tertiarisation et évolution des structures de qualification*

La comparaison du niveau de développement des régions, qu'elle soit faite en termes de revenus, de valeur ajoutée, de structures d'activités, illustre un état de disparité. Les changements dans la localisation des activités (délocalisation d'unités de production ou localisations de nouvelles unités) se fondent en partie sur cet état d'inégal développement qu'ils perpétuent en même temps qu'ils accentuent les divisions du travail.

La théorie du cycle du produit appliquée à la localisation des unités de production industrielle permet de rendre compte de certains aspects de la division spatiale du travail. On peut penser que la tertiarisation de la société interprétée comme la phase post-industrielle de la croissance donne lieu à des phénomènes et des interprétations de même nature. Il est donc utile d'étudier les transformations des structures de qualification régionales imputables au processus de tertiarisation.

– *modalités de la tertiarisation au niveau régional*

Cette étude est centrée sur la comparaison de plusieurs régions dans lesquelles la croissance du tertiaire s'est faite sous des formes sensiblement différentes. Il s'agit de déterminer ce qui dans la dynamique

socio-économique de chaque région (structure d'activités, structures d'échanges avec les centres, rapports sociaux) permet d'expliquer ou de rendre compte une forme spécifique de développement tertiaire, forme qui favorise ou au contraire qui entrave le développement autonome de la région.

c) Le thème, le passage à la société postindustrielle en liaison avec la croissance tertiaire, avait déjà été évoqué dans le programme du SESAME de 1973. Thème de synthèse, il ne pouvait être abordé avant d'engager les autres études. La remise en question du modèle de croissance prévalent depuis la dernière guerre, l'importance des mutations économiques et leur accélération probable due à la situation actuelle consacrent l'importance d'un tel thème.

Lorsque l'on parle de post-industrialisation, un préalable est nécessaire. Ce vocable, tel qu'il est employé par le SESAME ne recouvre en effet nullement un quelconque affaiblissement (et *a fortiori* disparition) de la base industrielle productive nécessaire aux mutations et à la régulation socio-économiques.

L'avènement d'un type de société post-industrielle présuppose que la phase d'industrialisation est achevée et que divers modes de production archaïques, dans l'industrie certes, mais également dans les autres secteurs, ont disparu.

Le passage à une société post-industrielle résulte conjointement d'une transformation du système de production par la création d'activités nouvelles extérieures au processus de production proprement dit, et du développement des services collectifs. Ce passage est déterminé par les conditions de développement de ces sociétés poussées, par souci de maintenir le taux du profit, à la modernisation, à la concentration, éventuellement à une délocalisation des activités industrielles hors du territoire national.

L'étude engagée sur la croissance tertiaire et le passage à la société post-industrielle a essentiellement deux objets.

D'une part, l'examen, dans le cas de la société française, mais à la lumière d'expériences étrangères (USA, Suède, RFA), des modalités de transformations de l'organisation socio-économique qui favorisent ou freinent la transition : accentuation de la division du travail, « super-industrialisation » de certaines régions ou certains secteurs, progression des investissements en équipements collectifs ; rémanence de secteurs archaïques, clivage social entre ouvriers de l'industrie et travailleurs du tertiaire.

D'autre part, la description de cet état de post-industrialisation, description

qui doit porter sur la structure de l'économie (branches et forces productives), la forme et le volume des prestations des services collectifs (privatisation ou socialisation), l'évolution des formations sociales ; elle doit également insister sur le rôle de l'Etat.

IV

LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE L'ESPACE

Lorsqu'en 1973 le SESAME a décidé de regrouper un certain nombre d'études sous le vocable de « domaine socio-spatial », sa préoccupation était principalement de mieux saisir les mécanismes de structuration de l'espace français. Il s'avérait en effet que toute une série de thèmes d'études et de recherches convergeaient vers l'approfondissement d'un processus de production de cet objet très particulier qu'est l'espace. Etudier les différents facteurs structurant des espaces spécifiques nous parut alors un angle d'attaque pertinent. C'est ainsi que furent retenues les analyses de l'industrialisation de l'Ouest, des chances comparées de développement de Calais-Dunkerque et Fos, des mécanismes fonciers et de leurs répercussions sociales dans le cadre de grandes opérations d'aménagement du territoire (Fos, Dunkerque, Lyon, La Part-Dieu, Languedoc-Roussillon).

Comme nous l'avons signalé dans le domaine international, au cours de 1973, le SESAME a également travaillé sur la prospective de l'Europe. Etudes, recherches et réflexions collectives, confrontation des points de vue ont permis de mieux saisir le rôle spécifique de l'espace dans le processus de développement économique, social et politique des sociétés occidentales. Ces travaux nous ont amenés à mieux mesurer le poids de l'histoire des espaces en relation avec l'histoire des sociétés qui les engendrent.

Enfin, l'année 1973 a été marquée par de nombreux événements révélateurs de nouveaux interlocuteurs et de nouveaux conflits. Nos travaux antérieurs nous ont permis de mesurer dans ces événements leur dimension spatiale.

C'est ainsi que l'on peut interpréter la redistribution des cartes au niveau

international comme la réapparition en force des mécanismes de rente, cette fois-ci, sur les matières premières et à l'échelle intercontinentale. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les conséquences d'ordre spatial d'événements tels que la « guerre du pétrole » ou la réouverture du canal de Suez. Des conflits sociaux intérieurs ont également révélé l'importance du facteur spatial, l'attachement des hommes ou de groupes à leur ville ou à leur région ou parfois à un paysage ou à un mode de vie.

C'est sur la base de ces trois éléments (étude des mécanismes de structuration de l'espace français, étude des formations spatiales en relation avec les formations sociales en Europe, nouveaux conflits et nouveaux interlocuteurs) que nous avons choisi d'orienter les études du domaine socio-spatial pour 1974. L'orientation générale consistera à étudier non plus seulement la production de l'espace mais également son usage social.

Qu'entendons-nous par usage de l'espace ?

1 — L'usage de l'espace

L'aménagement du territoire prend en compte l'espace de trois manières différentes :

- par la volonté de l'organiser : ce sont les projets d'aménagement ;
- sous l'angle « opérationnel » : c'est la mise en œuvre des politiques sur le terrain ;
- à travers les négociations locales ou plus générales, en tenant compte de la façon dont la population accepte, subit ou s'oppose aux projets et aux opérations, c'est-à-dire de la façon dont elles le vivent.

La politique d'aménagement du territoire introduit de nouveaux éléments : implantations d'activités, création de moyens de communication, d'équipements collectifs, de parcs nationaux, de villes nouvelles... dans des espaces de contenus historique, social, culturel différents. Pour réaliser ses ambitions novatrices, l'aménagement doit rejoindre cette réalité jusque dans sa dimension historique. La vie, la progression d'un nouvel espace dépend de l'interaction entre son contenu (essentiellement les populations) et les nouveaux éléments insérés par l'aménagement.

C'est au niveau de ce « vécu » de l'aménagement que se posent à l'heure actuelle les problèmes les plus sociaux et les moins connus. L'aménagement des espaces transforme leur fonction économique et sociale et leur signification. Pour connaître l'impact et les contraintes de l'aménagement, il devient donc nécessaire d'éclaircir non seulement les mécanismes de production des espaces mais aussi, de manière plus globale, les rapports d'une société à son espace.

Il est indispensable de mettre en lumière les rapports nés de la transformation de l'espace : rapports de l'homme avec son travail, son cadre de vie, les changements de comportement qui en résultent, les relations sociales. L'interrogation déterminante est donc la suivante : quelle perception l'homme a-t-il de son nouvel espace et des forces qui l'animent ? En particulier :

— quels modes d'ajustement a impliqué son intégration au nouveau milieu du travail : migration, reconversion, modification d'horaires, des temps de trajets, etc., se sent-il « promu » (qualification, salaire) ? est-il différent (meilleure intégration à l'entreprise, comportement revendicatif et appartenance syndicale) ?

— quels sont ses nouveaux repères de l'espace ? a-t-il une conscience d'appartenance au nouvel espace ou, privé de ses cadres habituels, est-il désorienté ?

— quelles modifications sont intervenues dans son cadre de vie (habitat, équipements socio-culturels, moyens de communication) ? la consommation est-elle favorisée par rapport à l'épargne ? les loisirs, les activités culturelles, sportives, prennent-elles une place grandissante ? quels nouveaux besoins semblent s'imposer ?

— quelles formes sociales nouvelles résultent d'un espace devenu plus complexe ? quelles en sont les solidarités, les inégalités ? quel est le brassage de populations ? existe-t-il une ségrégation spatiale ? quels types de conflits déterminent l'aménagement ? etc.

— l'action d'aménagement volontariste et rationnelle lui paraît-elle s'inscrire de manière cohérente dans l'espace ? reste-t-elle un élément extérieur dont il ne comprend pas la logique ? est-ce une réalité qui lui est imposée ? se sent-il concerné ? marque-t-il une volonté de participation, de contrôle, d'opposition ? pourquoi ? quelle vision de l'avenir de l'espace a-t-il : définie et précise ou vide de contenu ? en ressent-il une insécurité ?

— qui lui paraît le plus qualifié pour impulser le développement : la volonté politique, les forces économiques, les mouvements sociaux ? considère-t-il que la dimension du politique est devenue plus importante dans sa vie ?

Cette multitude de questions témoigne de la complexité du « vécu » d'un espace en transformation. Il est donc essentiel pour l'aménagement d'appréhender les réalités objectives et subjectives d'un espace et de permettre ainsi à chaque volonté reconnue de s'exprimer.

Dans cette optique, quelques thèmes d'études devront être inscrits au programme 1974 afin de nourrir la réflexion sur l'usage de l'espace.

Ces approches ponctuelles seront destinées à enrichir la problématique de l'usage de l'espace. Elles ne sont ni exhaustives ni suffisantes pour fonder une théorie, elles nous paraissent cependant, à l'heure actuelle, les angles d'attaque permettant de cerner le plus rapidement le problème posé.

Prenons trois exemples : celui du tourisme, celui des télécommunications, celui du régionalisme.

a) L'analyse des mécanismes de la production des espaces spécialisés dans le tourisme permet de mieux comprendre les processus d'évolution de l'espace français et de l'espace européen, puisque les acteurs et les stratégies qui contribuent à la production de ces espaces opèrent dans l'espace entier de l'Europe Occidentale.

On peut ainsi retrouver dans le domaine de « l'industrie des loisirs » les différences que nous avons par ailleurs essayé de décrire, entre les sociétés capitalistes de l'Europe du Nord et de l'Europe du Sud (1). Les premières ont secrété des formes de tourisme de masse déterminées par la rentabilité générale de l'industrie, la rentabilisation des lignes aériennes (charters) et les bénéfices retirés de différences de salaires payés à la main-d'œuvre d'accueil par rapport aux pays de provenance ; en France par contre, la rationalité économique et le rôle joué par la rente foncière ont déterminé des formes de tourisme différentes.

Or, à une typologie des espaces touristiques peut correspondre une typologie des modèles d'usage de l'espace et de consommation du produit touristique : on réintroduit ainsi la problématique de l'usager ou, si l'on veut, le « vécu » des consommateurs de loisirs. Bien entendu, ces modèles doivent être resitués dans le contexte de sociétés nationales différentes ; pour la France on peut notamment distinguer deux modèles principaux :

– un modèle né à la fin du XIX^e siècle qui véhicule des valeurs sociales et des représentations propres à la classe dominante de cette époque. Il s'est depuis diffusé en se transformant, pour aboutir aux actuels modèles de consommation de luxe ;

– un autre modèle est né dans une conjoncture historique particulière, celle du Front Populaire. Il s'est étendu par la suite dans le cadre libéral du marché capitaliste ou par le biais d'organisations sociales s'efforçant d'échapper à la pression du marché.

A côté de ces modèles issus de l'histoire, peuvent surgir, dans l'avenir, d'autres modèles, proposés par d'autres acteurs : grandes entreprises ou groupes marginaux.

De l'analyse sociologique des modèles passés ou en voie de création, il est

(1) "Scénarios européens", déjà cité.

possible de tirer des conclusions opératoires ; cette analyse peut en effet contenir des éléments de proposition pour la création de nouveaux espaces de loisirs, un espace qualitativement « réussi » ne pouvant être en totale contradiction avec les modèles qui sont ceux de ses usagers.

Lorsqu'on analyse l'activité économique du tourisme, on a tendance à privilégier l'étude de la demande de vacances et de loisirs d'une part et l'offre d'équipements touristiques d'autre part.

Or le tourisme ne peut pas cependant être dissocié de l'espace qui lui sert de support. Nous connaissons les stratégies spatiales des promoteurs de tourisme : le marchand de tourisme choisit un espace, support de son activité, il l'organise, le transforme selon des considérations qui lui sont propres avant de le revendre. Cependant l'espace qu'il acquiert et qu'il produit n'est jamais un espace vide, c'est un espace habité. L'activité touristique se superpose donc à des activités économiques antérieures, elle modifie les rapports sociaux préexistants, elle impose de nouveaux modèles culturels.

Les transformations ainsi engendrées sont très diversement perçues par les populations locales selon le type d'activité touristique implanté et suivant les régions où elles s'effectuent. On observe à l'heure actuelle des réactions, diffuses ou organisées, de refus à l'égard du développement touristique.

Les réflexions qui ont été faites sur l'évolution de l'industrie du tourisme dans les sociétés occidentales pourraient se poursuivre par l'analyse spatiale du développement du tourisme et par celle des transformations économiques, sociales et culturelles engendrées au niveau régional.

Cette analyse permettrait sans aucun doute de répondre à des questions telles que :

- quelles sont les couches sociales locales qui tirent profit du développement touristique ?
- quels types de conflits peuvent se développer entre les modèles culturels qui accompagnent les activités touristiques nouvelles et les facteurs socio-culturels régionaux ?

b) Prenons maintenant l'exemple des télécommunications.

Le développement des infrastructures et services de télécommunications contribue à la production de l'espace : les aménageurs considèrent les télécommunications comme un outil technologique d'une politique d'aménagement : décentralisation d'activités secondaires et tertiaires, affectation d'une vocation électronique à une région, opérations

ponctuelles où les télécommunications servent de moyens pour stimuler le développement économique d'une ville ou d'une région.

Le développement technologique ayant produit de nouveaux instruments (téléinformatique, télédistribution, visiophone, etc.), la question de l'utilisation de ces moyens par les usagers et du développement planifié de ces instruments se pose alors.

La première tentative de réponse a été celle du « Schéma directeur des télécommunications » (1) et du rapport publié sous le titre « Eléments pour un schéma directeur de l'informatique » (2) ; la critique qui en a été faite paraît pertinente : les stratégies définies par ces schémas se situent dans le cadre d'une sorte d'« utopie techno-structurale » (Paul Vieille) qu'on peut définir comme le projet d'organiser l'espace autour de centres de décision où seraient accumulés tous les moyens d'information et de pouvoir, dont les moyens d'informatique et de télécommunications.

Un tel projet a été qualifié d'utopique dans la mesure où il néglige les particularités de la formation sociale française et où il privilégie la rationalité économique dominante (celle des grands appareils administratifs et des grandes firmes) en lui soumettant d'autres facteurs : particularités historiques, sociales et identités culturelles des régions. Il peut donc apparaître opportun de réfléchir sur un projet global d'utilisation des nouveaux moyens de télécommunications en introduisant différents niveaux d'analyse :

– après une période où les grands appareils économiques ont introduit dans leur organisation l'informatique et la téléinformatique pour rationaliser leur gestion et leur production, ils chercheront sans doute à utiliser les nouveaux moyens de télécommunications pour constituer des instruments économiques communs (système bancaire, banques de données économiques, etc.) ; les conséquences économiques et sociales de telles transformations ne sont pas sans répercussion sur l'organisation du travail, sur la différenciation régionale, sur les structures sociales, finalement sur la société globale (voir chapitre III - L'évolution sociale) ;

– les nouveaux moyens de télécommunications permettent en effet de nouvelles formes d'organisation de l'espace. Au niveau régional, ils sont par exemple un des moyens de constituer des centres d'information et de décision favorisant l'existence de pouvoirs régionaux en même temps qu'un moyen pour mettre en relation des espaces distants les uns des autres et organisés séparément de façon autonome : les télécommunications peuvent donc être utilisées soit pour rapprocher, soit pour séparer, en « institutionnalisant » les distances existantes, puisque le

(1) Travaux et Recherches de Prospective n° 2, La Documentation Française.

(2) Travaux et Recherches de Prospective n° 13, La Documentation Française.

caractère instantané de l'information élimine la nécessité des contacts directs. Chaque espace risque de devenir par là même un instrument et un lieu de la reproduction sociale spécifiques.

– les éléments économiques figurent parmi les éléments déterminant la mise en œuvre et le contenu du développement des télécommunications : on pourrait, on devrait étudier, pour comprendre ces déterminismes économiques, les stratégies des grandes firmes productrices d'équipements de télécommunications, et élaborer des scénarios alternatifs concernant ces stratégies, en tenant compte particulièrement des aspects internationaux, puisque ces firmes sont le plus souvent étrangères ;

– il existe et il existera plus encore demain un usage individuel et collectif (ou communautaire) de la télédistribution, au niveau régional et urbain. Les méthodes habituelles d'animation ou de services nouveaux, auraient intérêt à être complétées par une analyse en termes de groupes sociaux présents dans la ville ou la région ; une analyse sociologique des différents contextes où pourrait être appliquée la télédistribution est indispensable pour prévoir les modalités de mise en œuvre de la télédistribution dans tel ou tel cas. Une telle analyse si elle était faite pourrait contribuer à mieux définir des politiques d'aménagement dans les villes moyennes.

2 — Régionalisation, inégal développement et facteur ethno-culturel

Dans le cadre d'une réflexion sur l'usage de l'espace, la prise en compte de la réorganisation administrative du territoire est désormais indispensable. Cette réorganisation, apparemment technique, touche des strates profondes de la conscience collective et peut être l'objet de réactions vives, si ce n'est passionnées ou passionnelles. Il s'agit donc là, d'un champ difficile mais extrêmement révélateur en ce qui concerne les rapports des groupes sociaux à leur espace.

Le 22 mars 1968, le général de Gaulle dans un discours prononcé à Lyon déclarait que « l'effort multi-séculaire de centralisation ne s'impose plus à notre pays ». Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les événements politiques qui s'enchaînèrent par la suite avec le référendum, le départ du Président de la République, l'élaboration d'un nouveau projet de régionalisation, sa mise en application et enfin le récent discours du Président Pompidou à Poitiers.

Ces événements politiques indiquent à quel point la question de la réorganisation politique et sociale du territoire dans ses structures institutionnelles est depuis presque une décennie l'une des questions située au centre du débat politique. Les efforts de la DATAR, les tentatives de régionalisation du Plan, les décisions du Gouvernement en matière de

régionalisation, prouvent qu'un effort prolongé est développé dans ce comaine.

Pourtant, la volonté s'accompagne de débats ; débats entre forces politiques certes, mais aussi, semble-t-il, avec la tradition, l'histoire, le symbole. C'est à ce niveau que peut, à notre avis, se fonder le plus efficacement une réflexion prospective, à ce point de convergence entre des rationalités politiques, économiques, administratives et ce que l'on pourrait qualifier « l'irrationnel social ».

Quelles sont les bases de ces débats ?

La plupart sont largement connues : il s'agit de la répartition des hommes, des activités, des pouvoirs dans les différentes régions de l'Etat. Depuis une trentaine d'années, études, recherches, décisions politiques et administratives se sont attachées à cerner ces réalités à les organiser parfois de manière nouvelle. A l'heure actuelle, la régionalisation est elle-même à la fois objet d'étude et action concrète de transformation. Cependant, le débat politique demeure et prend deux formes différentes :

- l'une institutionnelle : ce sont les prises de position des groupes constitués représentant les courants de l'opinion publique ;
- l'autre diffuse : ce sont les comportements de fait correspondant à des attitudes plus rarement exprimées sous forme de prise de position formelle.

Dans le premier cas, on assiste à l'affrontement d'oppositions qui bouleversent les clivages traditionnels : une régionalisation mesurée trouve des adeptes aussi bien dans la majorité que dans les rangs de l'opposition de gauche. Le pouvoir régional, ou l'Europe des régions, est soutenu par les « réformateurs », eux-mêmes par ailleurs divisés sur d'autres problèmes.

Dans le second cas, les choses sont à la fois plus complexes et tout aussi déroutantes. De manière générale, la régionalisation est considérée favorablement. Pourtant, dans certaines régions, elle ne semble pas susciter de larges mouvements d'opinion, cependant qu'ailleurs elle converge avec ce que l'on pourrait définir comme une « recherche d'identité », recherche qui se manifeste le plus souvent dans le domaine culturel (langue, littérature, musique, théâtre) et en référence à un passé historique. Mais cette recherche d'identité ou mieux encore le droit à la reconnaissance d'une différence s'exprime aussi sur le plan politique bien que de manière marginale, en faveur du fédéralisme ou de l'autonomie, et leur marginalité fait que ces positions politiques n'ont jamais, en France, été prises en considération.

Elles révèlent pourtant la persistance d'un « vécu » du pays, d'un

enracinement, qui ne semble pas se satisfaire des mesures prises en matière économique ou administrative, aussi importantes soient-elles.

L'expression débats « institutionnels » ou « diffus » exprime, semble-t-il, un double mouvement : une volonté de transformation de la part de la classe politique et des formes de refus plus ou moins actives du changement, refus dont les causes profondes restent obscures. Tout se passe, d'une part, comme si la régionalisation avait à surmonter une sorte d'interdit profond vis-à-vis de la classe politique et, d'autre part, comme si le dialogue était près de se rompre dans certaines régions où des réalisations incontestables sont comme gommées ou même rejetées par des populations à la recherche « d'autre chose ».

Pour y voir plus clair, il faudrait analyser des mécanismes de deux ordres :

— *l'inégal développement*

Mécanisme classique, objet même des efforts d'aménagement du territoire. Ses manifestations sont connues : faiblesse du secondaire et du tertiaire supérieur, hypertrophie du primaire et du tertiaire, sous-emploi fréquent générateur de déplacements de population, revenus généralement beaucoup moins élevés dans les zones « périphériques » qu'au centre, parfois isolement naturel, physique, humain des pays en dépression (si l'on vante, à raison, la qualité de la vie dans les villes moyennes — à revenu égal, on vit certes mieux dans une région périphérique que dans une grande concentration urbaine centrale —, la médaille a son revers).

Le départ des activités dynamiques, des jeunes qui ne trouvent pas sur place les équipements universitaires et les débouchés professionnels, le sous-emploi que favorise le maintien d'activités économiquement inadaptées, participent d'un climat de friche social qu'accuse encore la crispation sur des comportements que l'on peut considérer comme passéistes mais qui peuvent aussi être regardés comme une sorte d'auto-défense. L'inégal développement n'est donc pas seulement économique, il est aussi social, politique.

— *La recherche de l'identité*

Tout groupe social, lorsqu'il se sent confronté de manière par trop inégale à une situation qu'il ne maîtrise pas — dont la compréhension lui échappe — est conduit à rechercher en lui-même des raisons d'exister. La quête de l'identité devient alors un facteur puissant, à la fois de survie et d'espoir ; encore faut-il qu'il existe quelque base objective à un tel processus. Aussi n'est-ce pas un hasard si ce mouvement atteint une importance plus large partout où l'histoire semble justifier une telle démarche. Le sentiment d'exclusion, de subi, devient alors volontaire : la langue est recherchée parce qu'elle différencie, parce qu'elle isole et affirme. A un monde qui échappe, se substitue alors une nouvelle appropriation du réel par le biais

d'un autre langage. La recherche de l'histoire originale, qui est une constante de l'érudition locale, se double rapidement d'une production culturelle elle-même bientôt source de formulation politique. Etre ou non d'accord avec ces formulations n'est pas notre propos. Ce qui mérite d'être examiné c'est la réalité d'une telle évolution sociale, de cette recherche du particularisme et de l'identité, pour mieux comprendre l'actuel débat sur la régionalisation.

De notre point de vue, le souci de répondre au déséquilibre économique, la volonté de lutter contre l'inégal développement, ont souvent masqué la différence des situations entre les régions où ces mesures sont efficaces à elles seules et celles qui exigent que soit également pris en compte le facteur ethno-culturel.

Que constatons-nous en effet ?

Qu'il existe sur l'étendue du territoire français deux grandes catégories de zones en difficultés : celle où l'aménagement économique et social, s'il ne résout pas tous les problèmes, s'il est souvent considéré comme insuffisant par les oppositions, ne provoque pas de refus et celle au contraire où les opérations sont ressenties, aussi positives puissent-elles être, comme des atteintes supplémentaires.

Dans cette seconde catégorie de zones, notre hypothèse est que convergent les effets de l'inégal développement et ceux de la recherche de l'identité et qu'au-delà d'un certain seuil, les remèdes à l'inégal développement deviennent insuffisants et inadéquats pour répondre à la question posée. C'est cet enchaînement, cette convergence et leurs effets cumulatifs qu'il paraît opportun d'étudier à l'heure actuelle.

L'analyse pour être mieux assise devrait non pas se borner à un examen global de la situation en France sur le double plan économique et culturel mais d'une part porter sur l'exemple concret d'une région française et d'autre part prendre en considération les expériences étrangères, qu'elles soient européenne, américaine ou soviétique.

TABLE DES MATIERES

	Pages
LE SESAME : UN SYSTEME D'ETUDES	5
BILAN 1973 . PERSPECTIVES 1974	17
I – NATURE ET COMPOSANTES DE LA CRISE	19
1 - L'aggravation de la concurrence internationale	19
2 - Le nouvel éveil du Tiers-Monde	21
3 - Problèmes structurels des pays développés	23
4 - Nouveaux modèles de croissance ou société super-industrielle ?	30
II – PROBLEMES INTERNATIONAUX	33
1 - Les scénarios européens « Réflexions prospectives sur la structuration de l'espace européen » « Images de l'Europe 2000 »	33
2 - Les firmes multinationales	36
3 - La décennie 1970-1980 : une période de transition	37
4 - Les nouveaux interlocuteurs de la France	38
III – L'EVOLUTION SOCIALE	43
1 - Les scénarios de prospective sociale	43
2 - Formes et conséquences de la tertiarisation	48
IV – LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE L'ESPACE	55
1 - L'usage de l'espace	56
2 - Régionalisation, inégal développement et facteur ethno-culturel	61

**TRAVAUX
ET RECHERCHES
DE PROSPECTIVE**

ELEMENTS POUR DES PROSPECTIVES

Techniques et aménagement du territoire, n° 0.
Composantes de la fonction urbaine, n° 3.
Dictionnaire des projections 1985 et 2000, n° 4 (épuisé).
Scénarios d'aménagement du territoire, n° 12 (épuisé).
Prospective et analyse de système, n° 14.
Les centres de prospective et d'aménagement du territoire en Europe, n° 17;
Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable, n° 20.
La transformation du monde rural, n° 26.
Prospective et société, n° 28;
Survole de la France, n° 29.
Une image de la France en l'an 2000. Documents de base. Méthode de travail, n° 30.
Technologie et aménagement du territoire, n° 33.
Les firmes multinationales, n° 34.
Survole de l'Europe, n° 37.
Approches de la réalité urbaine, n° 38.
Paris, ville internationale, n° 39.
Regard prospectif sur le Bassin méditerranéen, n° 41.
Le peuplement urbain français : aspects historiques, n° 43.
Régions urbaines, régions de villes, n° 44.
Questions à la société tertiaire, n° 45.
Industries en Europe, n° 46.
Scénarios européens, n° 47 (sous presse)
Villes moyennes, vers une dynamique nouvelle (à paraître).

SCHEMAS D'AMENAGEMENT

La façade méditerranéenne, n° 1 (épuisé).
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise, n° 5.
Aménagement de la Basse-Seine, n° 6 (épuisé).
Aménagement du Bassin parisien, n° 7 (épuisé).
Rapport du groupe de travail Paris-Nord, n° 8 (épuisé).
Schéma d'aménagement de la métropole lorraine, n° 9.
Schéma d'aménagement de la métropole Lyon - Saint-Etienne - Grenoble, n° 10.

Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes - Saint-Nazaire, n° 11.

Aménagement d'une région urbaine, le Nord - Pas-de-Calais, n° 19.

Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire moyenne, n° 23.

L'espace nord-champenois, n° 24.

Schéma d'aménagement de la Corse, n° 32.

L'avenir de la Basse-Normandie, n° 36.

Bordeaux, ville océane, métropole régionale, n° 40.

SCHEMAS DE COMMUNICATIONS

Éléments pour un schéma directeur des télécommunications, n° 2.

Éléments pour un schéma directeur de l'informatique, n° 13.

Éléments pour un schéma directeur de l'équipement aéronautique, n° 25.

Les liaisons routières : histoire d'un schéma, n° 31.

Scéma directeur de l'équipement aéronautique, n° 35.

Services nouveaux de télécommunications, n° 42.

PROBLEMES DE L'EAU

L'eau en Seine-Normandie. Projet du Livre blanc, n° 15.

Les problèmes de l'eau en Artois-Picardie, n° 16.

Bassin Rhin-Meuse. Eau et aménagement, n° 18.

L'eau en Adour-Garonne, n° 21.

Les problèmes de l'eau dans le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, n° 22.

L'eau dans le Bassin Loire-Bretagne, n° 27.

DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE

1, avenue Charles-Floquet – 75007 PARIS

Fondateur de la collection : Gérard WEILL

Directeur de la publication : Jacques DURAND Secrétaire de rédaction : Marie GRENIER

Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN Couverture : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN

Imprimé par Copédith
PARIS
2^e trimestre 1974
Dépôt Légal n° 1689

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07